

## ARGENTEUIL

### Yasmine dans les traces de Bono

Elle rejoint le programme des jeunes ambassadeurs de One.

45 jeunes, 45 parcours, 45 voix venues de toute la France. Sélectionnés parmi des centaines de candidatures, ils rejoignent cette année le programme des jeunes Ambassadeurs et Ambassadrices de One, l'Ong de lutte contre l'extrême pauvreté cofondée par le chanteur du groupe U2 Bono.

Âgés de 19 à 35 ans, étudiants et jeunes actifs, ils auront une mission commune : porter la voix d'une génération mobilisée pour lutter contre les inégalités mondiales et protéger les avancées en matière de santé mondiale. Originaire de Strasbourg, Yasmine Amrioui, 25 ans, d'Argenteuil, fait partie de ce groupe sélectionné.

Consultante gouvernement & secteur public, elle exerce « un métier qui [la] passionne car j'aime être là où les décisions se dessinent, là où les mots doivent devenir des actes. Mon métier consiste à éclairer, structurer et traduire le complexe notamment lorsqu'il est question de politiques publiques ou d'intelligence artificielle ».

« Je m'intéresse de près à tout ce qui se rapporte au continent africain, princi-



**Yasmine Amrioui, 25 ans, s'intéresse de près à tout ce qui se rapporte au continent africain DR.**

palement les questions de sécurité et de défense, parce que la paix n'est jamais un acquis : elle se construit, se protège, se négocie et se raconte aussi. Aujourd'hui, je m'engage avec ONE parce que je refuse l'indifférence. Je voudrais participer à des combats concrets, portés par la jeunesse, pour la justice, la dignité et l'impact. Je suis aussi investie dans d'autres dynamiques associatives, notamment au sein des Jeunes IHEDN (comité Afrique), où l'engagement rime avec responsabilité. »

## LA FRETTE - HERBLAY

### Le retour du bac traversier



**Le passeur, synonyme des beaux jours. Siaap.**

Comme les hirondelles, il annonce le printemps et l'envie de se promener. Depuis quelques jours, le Passeur a repris du service ! Pour des balades « au vert », à pied ou à vélo, le bac traversier, gratuit (un service en partenariat avec le Siaap), propose au public d'explorer de nouveaux horizons en traversant la Seine à bord de la navette fluviale.

Le Passeur est présent tous les week-ends et jours fériés, jusqu'au 27 septembre, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h (dernier départ à 17h30).

Embarcadère situé quai du Génie, près de la Maison du Passeur, à Herblay. À La Frette-sur-Seine, départ au 39, quai de Seine, un peu après l'église de La Frette en direction de Corneilles et de Sartrouville;

## HERBLAY-SUR-SEINE

### DOB. La Ville annonce l'acquisition d'un « château » et la construction d'une école

Le débat d'orientations budgétaires (Dob) était attendu. Comme d'habitude c'est Philippe Barat, adjoint délégué aux finances, au juridique et aux travaux publics, qui a fait cette présentation générale, avec un point rapide sur la situation nationale et internationale, marquée par une « stabilisation des prévisions de croissance et une prévision d'inflation en hausse de 1,7% sur 2026 ».

#### La sécurité

L'occasion aussi de faire une rétrospective des grandes réalisations passées : la ludo-médiathèque, la requalification du centre-ville et du bois des fontaines, le nouveau poste de police municipale, l'extension du parc relais, l'ouverture de la ferme Cocorico et du centre social Georges-Sand, le plan voirie « pour lequel on a dépensé 10 millions d'euros ».

Des investissements menés « en gardant une maîtrise sur l'encours de dette et une progression de l'autofinancement en 2025 ». Concernant l'épargne de gestion (la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), « le critère numéro 1 pour regarder comment une collectivité est financièrement », l'écart est resté constant entre 2023 et 2025. « La baisse en 2022/2023 est due à la crise inflationniste et la crise immobilière qui a fait chuter les recettes, plus d'un million d'euros en droits de mutation. »

Philippe Barat a ensuite évoqué les investissements prévus : le plus important est l'opération de construction du groupe scolaire des Tartres qui doit ouvrir en septembre 2028. 4,16 millions



**Le groupe scolaires des Tartres (qui ne portera pas ce nom) sera composé de 12 classes (5 maternelles, 7 élémentaires). Il devrait voir le jour en 2028. SOA Architectes.**

d'euros de crédits sont dégagés en 2026-2027.

Philippe Rouleau a poursuivi en évoquant la sécurité, « une des priorités importantes de la majorité. On a décidé de maintenir des effectifs importants (30 policiers municipaux et 7 Asvp), un déploiement progressif de nouvelles caméras (de 85 à 150 d'ici la fin du mandat) ».

#### Le « château » de l'église

Un « accent fort » sur la sécurité qui fait un peu tiquer l'opposition. « Pendant ce temps-là, les enjeux sociaux, l'accès aux services publics, le pouvoir d'achat sont insuffisamment traités dans ce Dob. C'est dommageable », a estimé Cécile Jobin (Dvg) conseillère municipale, du groupe Herblay demain. « C'est une intervention politique par rapport à votre sensibilité, mais si on parle de sécurité, on fait beaucoup aussi dans le so-

cial », a réagi Philippe Rouleau.

La Ville va se lancer dans un gros projet, l'acquisition du « château » de l'église (« On l'appelle ainsi mais c'est plutôt un manoir », précise le maire), du parc autour « avec ses arbres magnifiques » et la préemption de deux parcelles en bord de Seine, pour créer une continuité avec des aménagements jusqu'à la Seine et « préserver ce patrimoine ». Le budget 2026 sera aussi marqué par la poursuite de la plantation des arbres de la forêt de Maubuisson. « Un sujet évoqué pendant la campagne. Ce n'est pas nous qui plantons les arbres mais ce sont des terrains de la ville transférés au Smapp. C'est un effort. On sera au final à 70 000 arbres soit 7% de la forêt ». La Ville a décidé de créer dans chacun des groupes scolaires une pièce fraîche climatisée. Un budget de 300 000€. « Un espace en cas de canicule ». Des travaux de voirie seront menés dans la

rué d'Argenteuil. Autres projets : l'extension du cimetière Chennevières, la sécurisation des carrières de Gaillon, la gratuité du parc-relais.

Pour Olivier Dalmont, conseiller municipal (Ps) d'opposition, le Dob est « un exercice difficile pour l'opposition. C'est un peu le pot de terre contre le pot de fer. Vous avez des services, vous pouvez présenter un diaporama, chiffres à l'appui. On n'est pas dans les mêmes dispositions. Quoique cette année, comme le Dob est le copier-coller de votre profession de foi de premier tour, c'est plus facile. Parmi les priorités de notre programme, il y avait l'éducation. Donc on sera très sensibles à la construction de cette école des Tartres. L'arrivée d'une école dans un quartier peut soulever des interrogations légitimes. Nous serons très attentifs à cela ».

● Daniel CHOLLET

## La question sensible de la dette

### HERBLAY-SUR-SEINE

La question de la dette avait été évoquée lors de la campagne des municipales. Cécile Rilhac (En commun), conseillère municipale d'opposition, présidente du groupe Herblay une autre voie, avait évoqué des inquiétudes sur la trajectoire financière de la ville. « Un gros travail a été mené entre 2014 et 2020 (...) avec une politique de désendettement fort. En 2022/2023 on s'est endettés en raison de la concentration des projets, bloqués en 2020/2021 à cause de la crise du Covid. En 2024, on s'est désendettés et en 2025, on s'est légèrement endettés. En 2026, on prévoit un endettement de 3 millions d'euros. L'ob-

jectif est de finir le mandat avec moins de dettes qu'on en avait au début », a souligné Philippe Barat, l'adjoint aux finances.

Philippe Rouleau a souligné que s'il était adjoint aux finances entre 2008 et 2014, « c'est le maire qui décide des investissements ». Il a confirmé avoir lancé dès 2014 un plan important de désendettement. « Cela nous a permis de nous redonner des capacités (...) C'est normal de s'endetter. C'est comme un ménage qui achète une maison ».

Cécile Rilhac n'a « pas la même lecture. Vous dites que l'autofinancement est en progression. On voit plutôt qu'il se réduit ». Et

l'élue d'exprimer « des inquiétudes », notamment en raison « des emprunts pour l'école des Tartres ».

« On regarde surtout l'épargne brute et elle évolue positivement. Pendant longtemps, on a pris le critère de la dette par habitant, très utilisé en communication mais on préfère évoquer l'épargne brute », a argumenté le 1<sup>er</sup> adjoint. « L'endettement par habitant s'est bien amélioré », a poursuivi le maire. Dans le rapport de présentation, la Ville indique que celle-ci est passée de 1660€ en 2014 à 1491€ en 2025. « Un niveau raisonnable », selon le maire. Pas vraiment selon Cécile Rilhac, qui note que la capacité ac-

tuelle d'autofinancement est « nettement moindre par rapport à 2019/2022. Avec les projets d'investissement extrêmement importants, l'école des Tartres et l'acquisition du château, cela nous pose des questions sur la capacité de désendettement de la ville ».

« On a un indicateur, a conclu le maire. C'est la confiance que nous accordent les banques. L'épargne brute a progressé de 330 000€. C'est une petite augmentation mais ça reste une augmentation. On n'est pas des kamikazes, on sait qu'on a la capacité de faire ces investissements ».

● D.C.

## ARGENTEUIL

### MUNICIPALES. Yassin Zeghli (Lfi) dépose un recours

Lors du conseil municipal d'installation, Yassin Zeghli, conseiller municipal d'opposition, qui était la tête de liste Lfi aux élections municipales, a annoncé le dépôt d'un recours en justice pour faire annuler les élections municipales.

Lors de son intervention, l' élu a indiqué : « Nous avons assisté dans l'entre deux tours à des méthodes illégales, à un climat de tension et de violence, une campagne de caniveau menée par une droite pétrifiée à l'idée de perdre cette élection. » Ce recours vise à « faire toute la lumière sur ce qui s'est passé ». Il fait suite à des affiches placardées en ville dans la semaine d'entre deux tours faisant référence à la condamnation en justice en 2023 de Yassin Zeghli, qui n'est pas inscrite à son casier judiciaire. Le tract indiquait : « Allez-vous élire comme maire d'Argenteuil un homme qui bat sa femme ? » avec la photo de Yassin Zeghli, où il était fait mention de sa « condamnation délictuelle du 13 01 2023 du tribunal correctionnel de Pontoise, à 4 mois avec sursis pour violences suivies d'incapacité n'excédant pas 8 jours par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un Pacs, faits du 28 mai 2018 ». Interrogé au sujet de



Yassin Zeghli et Sabah Bendaoud. DR.

ce tract de campagne visant son adversaire, Georges Mothron, maire (Lr) d'Argenteuil, avait estimé le soir de la victoire que « chacun est responsable de ce qu'il fait. Il paye. Il fallait qu'il sache qu'à un moment, ça pouvait se retourner contre lui ». Yassin Zeghli avait dénoncé « une boule puante visant à [le] discréditer. » Il avait annoncé déposer une plainte contre X et saisir le Procureur de la République pour des « infractions manifestes au Code électoral » au sujet de la façon dont les informations avaient fuité, dénonçant « une atteinte fondamentale du processus démocratique à trois jours de la fin de campagne » et citant une adjointe au maire d'Argenteuil qui aurait indiqué que « les éléments utilisés par Georges Mothron lui ont été transmis par le préfet du Val-d'Oise. »

● D.C.

### Stationnement : agents hospitaliers mécontents

Une réunion entre la direction et le personnel qui a tourné au vinaigre. Se sentant peu « considérés » et même « méprisés », les personnels du centre hospitalier Victor-Dupouy d'Argenteuil ont décidé de manifester leur mécontentement.

Jeudi 2 avril, ils se sont rassemblés pour protester contre la décision de la direction de fermer le parking du personnel à l'intérieur de l'hôpital, obligeant ce même personnel à se replier soit sur le parking visiteurs (souvent plein) à l'entrée de l'hôpital, soit dans les rues autour (compliqué) ou dans le parking Indigo situé à cinq minutes à pied. Cette dernière solution satisfait peu les agents qui évoquent des problèmes de sécurité avec, selon eux, la présence d'un point de deal à proximité. 500 places ont été réservées au parking Indigo par la direction, un abonnement (395€ par an) assuré par l'hôpital.

Dans un courrier adressé à la direction, la secrétaire générale du syndicat Autonome, Aline Boulay, demande « un accompagnement à partir

de la tombée du jour, une navette pour sécuriser le trajet et l'accès au parking, la libération du dépôt minute de la crèche ».

Le syndicat de la fonction publique hospitalière revendique aussi l'utilisation du parking visiteur à l'entrée de l'hôpital « pour les agents, vu que l'intérieur est mis à disposition des patients ». Le syndicat souhaite que personne ne soit obligé de laisser son véhicule au parking Indigo la nuit. Le syndicat rappelle enfin qu'il réclame « depuis plus de 15 ans, un parking adapté aux effectifs et aux besoins des patients », mais que « rien n'a été fait. Projet abandonné, jugé trop coûteux ».

La construction du nouvel hôpital d'Argenteuil, lancée en 2023, doit durer jusqu'en 2030. Lors du lancement des travaux il était annoncé une augmentation « significative » du nombre de places de stationnement, de 1 180 à 1 400, uniquement pour le personnel. Bref, quatre ans de patience, normalement...

● D.C.

## ARGENTEUIL

### Les travaux de la Canopée se poursuivent

Le sujet a fait couler de l'encre. Ça risque de continuer. Aussitôt réélu maire d'Argenteuil, Georges Mothron (Lr) a publié une nouvelle *Lettre du maire* dans laquelle il explique à ses administrés la poursuite du chantier de la Canopée, la rénovation de l'avenue Gabriel-Péri, entre le pont d'Argenteuil et l'avenue Léon-Feix.

Les travaux ont démarré au printemps 2025. « Depuis plusieurs mois, chacun peut constater la métamorphose engagée sur l'avenue Gabriel-Péri, qui illustre notre volonté de transformation d'Argenteuil », souligne le maire.

La première phase a concerné la partie située entre la rue de la Poste-Prolongée et la place des Gobelins. « Comme tout chantier d'ampleur, ces travaux ont parfois suscité des interrogations, notamment de la part des commerçants et des riverains », reconnaît Georges Mothron, qui précise que « ces préoccupations étaient légitimes et la Ville est restée attentive tout au long du chantier pour maintenir le dialogue et adapter l'organisation des travaux lorsque cela était nécessaire ».

Selon le maire, « aujourd'hui, le résultat est là, la reconfiguration de la première portion de l'avenue est largement saluée : plus verte, plus agréable et plus apaisée, l'entrée de ville retrouve un visage à la hauteur



Création de pistes cyclables, installation de bancs, plantations d'arbres et nouveau revêtement de voirie : l'avenue Gabriel-Péri a changé d'aspect. Nicolas Laverroux - Ville d'Argenteuil.

de l'importance d'Argenteuil, première commune du Val-d'Oise, aux portes de la capitale. » Un satisfecit que l'ancienne élue (Les Écologistes) d'opposition Marine Chailloux (candidate sur la liste de Philippe Doucet) ne partage pas. « Les bacs des arbres qui arrachent les pare-chocs vont-ils être améliorés ? Les places de stationnement un peu élargies ? Les arbres déjà morts remplacés ? Les accès PMR rétablis pour accéder aux commerces ? Les pistes cyclables davantage sécurisées ? Les commerçants vont-ils être indemnisés ? »

La Ville annonce qu'elle

engage désormais la seconde phase du réaménagement de l'avenue. Ces travaux, qui ont débuté le 7 avril, vont durer une dizaine de mois et concerneront les parties nord et sud de l'avenue.

Durant cette période, la circulation évoluera afin de sécuriser les travaux : mise en sens unique de l'avenue, depuis le boulevard Héloïse jusqu'au boulevard Léon-Feix, dans le sens montant. L'accès est maintenu aux commerces, aux parkings et aux riverains. « Ces aménagements temporaires modifieront les habitudes de déplacement et pourront occasionner des gênes. Ils

sont toutefois indispensables pour mener à bien ce projet qui réinvente durablement notre cœur de ville. » conclut le maire, qui rappelle que le projet se conclura par la plantation de plus de 400 arbres plantés, des trottoirs élargis, des pistes cyclables sécurisées, « des espaces publics plus confortables pour les habitants et les commerçants ».

La dernière phase, entre 2027 et 2028, concernera la refonte du carrefour Héloïse (au niveau du pont) et le parvis de l'hôtel-de-ville, qui s'ouvrira sur le boulevard Léon-Feix et l'avenue Gabriel-Péri.

● Daniel CHOLLET

## MONTLIGNON

### Ils se sont bien foulés

Samedi 28 mars se déroulait la 4<sup>ème</sup> édition de la course de 10km en plein cœur du village de Montlignon. Cette année encore, la mairie a dû limiter le nombre de participants qui s'élevait à 240 adultes et 200 enfants. « On était déjà complet trois semaines après avoir lancé l'événement », assure Gaëlle Khairallah, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire.

Cette année, la course a connu quelques nouveautés : un nouveau tracé du parcours, un deuxième point de ravitaillement et un t-shirt personnalisé pour chaque participant. Et pour la première fois, les sportifs ont traversé le domaine de 7 hectares du Manoir de la Norée,



Les coureurs sont passés devant l'église.



Le départ de la course.

dit Montmanoir, une demeure datant du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Deux courses de 850 et

1000 mètres ainsi que des activités gratuites était dédiées aux enfants, qui ont aussi répondu présent. Chaque participant à reçu une médaille en bois, et les vainqueurs un trophée ainsi qu'une coupe de fruits.

Cet événement a été orchestré par le comité des fêtes de la ville et l'ambiance assurée par Thomas Carvalhinon, responsable des sports et professeur de judo de la ville.

À l'arrivée une collation of-

ferte pour chaque coureur et des trophées pour les trois premières femmes et trois premiers hommes arrivés mais aussi la et le plus âgés respectivement nés en 1956 et 1941. « Les deux derniers coureurs ont reçu la médaille de la combativité, parce qu'il ont quand même fait un bel effort », assure Thomas Carvalhinon, responsable du pôle sport à la mairie de Montlignon.

● Océane DESAUTEL

## UNE COURSE 100 % FEMMES



**Villiers-le-Bel.** La Beauvillésoise, une course gratuite, conviviale, 100% féminine, pensée pour les mères, quel que soit leur niveau sportif, aura lieu à Villiers-le-Bel le 11 avril. Cette course, organisée par l'association Ace, fêtera sa deuxième édition. 300 personnes sont attendues. Ouverture du site à 9h et départ de la course à 10h45. « Que l'on vienne pour courir, marcher ou simplement partager un bon moment, la Beauvillésoise propose un parcours de 3 km ou 5 km, à son rythme, dans une ambiance conviviale et bienveillante », explique la Ville. L'inscription en ligne est obligatoire pour participer sur le site Internet [www.ville-villiers-le-bel.fr](http://www.ville-villiers-le-bel.fr). Ouvert à toutes à partir de 15 ans (avec autorisation parentale pour les participantes mineures) Une garderie est mise en place pour les enfants, « pour permettre de profiter pleinement de l'événement ». Une buvette sera proposée sur place avec des sandwiches et boissons « pour que les participantes et les accompagnants aient le droit à un moment convivial ». © Photo transmise

## En bref

### SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

**Expo.** Le Centre culturel et sportif Lionel Terray accueille jusqu'au 19 avril l'exposition « Kabylie 1961-1962 ». À travers 12 photographies inédites en noir et blanc, Jacques-François Soulis livre un témoignage intime de son service militaire en Algérie, alors qu'il n'avait que 23 ans. Affecté au service photographique de l'armée française, il capture des instants de vie marqués par la simplicité, l'humanité et le silence d'un conflit longtemps tu. Ces clichés sensibles offrent un regard personnel sur une période qui a profondément marqué toute une génération de jeunes Français, appelés entre 1955 et 1962. Une exposition à découvrir pour mieux comprendre l'histoire autrement. Plus d'informations sur [www.saintbrice95.fr/a-la-une/actualites/](http://www.saintbrice95.fr/a-la-une/actualites/)

### ÉZANVILLE

**Animation.** Suite au succès rencontré ces trois dernières années, les rendez-vous mensuels Mercredis théâtre en famille sont reconduits cette année avec toujours sept spectacles gratuits jusqu'au mois de novembre au complexe de la prairie. Prochaine date le mercredi 15 avril, à 16h, avec *Anthropia*. D'une durée de 50 minutes (dès quatre ans), cette scène, jouée par le collectif Pow! et ses deux interprètes, Charlene Villquin et Émilien Gimenez, fait découvrir le monde merveilleux du Losmos et de la jeune princesse Anthropia. Autres dates prévues : le 13 mai, 17 juin, 7 octobre et 25 novembre. Plus d'informations sur <https://ezanville.fr/actualites/>

### MONTSOULT - VIARMES - LUZARCHES

**Jeux.** De 3 à 99 ans, on peut s'amuser et partager, seul ou à plusieurs, des moments conviviaux autour de jeux de société en accès libre dans les espaces des bibliothèques de Montsoult, Viarmes et Luzarches. Les samedis 25 avril, 23 mai et 20 juin, l'événement Les samedis à la bib' réunit simple curieux et passionnés de jeux en tous genres. Infos pratiques : de 10h à 18h (en continu). Tout public, accès libre, changement saisonnier des jeux. Contact : mail : [biblio@c3pf.fr](mailto:biblio@c3pf.fr) / Tél. : 01 34 71 21 20.

### DOMONT

**Voitures anciennes.** Pour les amateurs de beaux véhicules qui ne datent pas d'hier. Domont accueille chaque mois le grand rassemblement de voitures anciennes organisé par le Club passion mécanique Domont (Cpmd). Prochaine date le 5 avril, de 9h30 à 12h30, au parking du stade des Fauvettes, rue de Paris. Les bénévoles de l'association et son président François Régner partagent leur passion et leur engagement pour la préservation du patrimoine industriel. Autour d'un café et de viennoiseries, les visiteurs pourront admirer de nombreux modèles rares et de prestige, dont certains datent de plus d'un siècle. Si les membres du club se réunissent de temps en temps pour des rallyes d'une centaine de kilomètres, le rassemblement de leurs voitures a lieu le premier dimanche de chaque mois (sauf en janvier et août). Renseignements : 06 15 01 63 91 ou par mail : [cpmd95330@sfr.fr](mailto:cpmd95330@sfr.fr)

## Nous contacter

Votre interlocuteur pour la Vallée de Montmorency et la Plaine de France  
Raphaël DELAVEAUX  
Tél. : 01 34 35 10 27 / 07 50 52 29 10  
Email : [raphael.delaveaux@actu.fr](mailto:raphael.delaveaux@actu.fr)  
Adresse : 16, rue Traversière, 95000 Cergy

## LUZARCHES

# Lycée Gérard-de-Nerval : deux classes menacées de fermeture à la rentrée 2026

Le rectorat invoque une baisse des effectifs à la rentrée prochaine pour justifier la suppression d'une classe de première et d'une classe de terminale générale.

Le lycée Gérard-de-Nerval de Luzarches compte actuellement 831 élèves et 54 enseignants. Une classe de seconde y a déjà été fermée à la rentrée 2025-2026. Deux nouvelles suppressions de classe, une de première et une de terminale générale, sont prévues pour la rentrée 2026. Parents, élèves et professeurs manifestaient, le 30 mars, pour protester contre cette décision.

### Moins d'enfants, moins de moyens

Le rectorat de l'académie de Versailles appuie sa décision sur des prévisions d'effectifs en baisse pour la prochaine rentrée, « ce qui entraînerait en effet la suppression de deux classes ». Selon l'institution, le processus n'est toutefois pas définitif : des ajustements restent possibles en juin, à l'issue des procédures d'orientation.

Une délégation a été reçue par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise (Dsden



Une manifestation s'est tenue le 30 mars pour protester contre la fermeture annoncée de deux classes au lycée Gérard-de-Nerval de Luzarches.

95) le lendemain, le 31 mars. À l'issue de cette réunion, aucune garantie de maintien des classes n'a été communiquée par la Dsden.

« L'an dernier, on a passé le bac de français alors qu'on n'a eu aucun professeur pendant toute l'année scolaire », déplore Manon, 17 ans, élève de terminale, banderole entre les mains. La lycéenne ne souhaite pas que les futurs pensionnaires de l'établissement se retrouvent confrontés à des conditions d'enseignement dif-

ficiles.

«Le maintien des classes avec la baisse du nombre d'élèves était l'occasion parfaite de garder le même nombre de professeurs et d'heures de cours pour que les élèves bénéficient d'un enseignement de qualité», déplore Adrien Chaud, professeur de mathématiques.

### Occasion manquée

C'est pour cette raison qu'Arnaud Le Gall, député (Lfi) de la 9<sup>e</sup> circonscription du Val-

d'Oise, a tenu à prendre part au rassemblement. La suppression de classes pourrait contraindre certains élèves à fréquenter un autre lycée du secteur, impliquant des trajets de plus d'une heure selon certains parents.

« Sur le fond, on n'avance pas, ils se basent uniquement sur des chiffres. Nous allons continuer nos actions, nous n'allons pas lâcher », assure Kahina Ait Hocine, présidente de l'association Fcpe du lycée de Luzarches.

● Raphaël DELAVEAUX

## VILLIERS-LE-BEL

# Le député Carlos Martens Bilongo dépose un recours pour annuler l'élection

« Le scrutin a été entaché d'irrégularités », assure Carlos Martens Bilongo, député (Lfi) de la 8<sup>e</sup> circonscription du Val-d'Oise. Candidat aux élections municipales à Villiers-le-Bel, celui qui a grandi dans la ville a échoué à se faire élire maire, sa liste obtenant 48,69% des voix, contre 51,31% pour celle menée par Djida Techtach (Ps), au soir du second tour, dimanche 22 mars.

L'élue a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise. Il souhaite que l'élection soit annulée et met en avant différents témoignages et captures d'écran pour justifier sa démarche.

### Irrégularités

Battu de seulement 174 voix, Carlos Martens Bilongo demande à ce que « la neutralité du scrutin soit statuée par un juge ». Ce dernier accuse la maire réélue d'avoir « utilisé les moyens de la collectivité pour sa campagne ». Il reproche ainsi à Djida Techtach de ne pas avoir créé, sur les réseaux sociaux, de profil dédié à sa candidature et au nom de sa liste dans les mois précédant les élections



Carlos Martens Bilongo (Lfi) dépose un recours pour annuler l'élection municipale que Djida Techtach (Ps) a remportée, dimanche 22 mars. © Photo transmise

municipales.

« Son profil personnel était directement utilisé. Elle y mêlait des posts en lien avec la Ville et d'autres qui concernaient sa campagne », assure Carlos Martens Bilongo. Le député pointe ainsi du doigt deux posts. L'un mis en ligne le 18 mars et faisant état d'une fuite de gaz sur laquelle sont intervenus les pompiers. L'autre publié le 19 mars 2026 sur le compte officiel de la Ville.

Celui-ci mentionne « la situation dégradée du parking Triangle (anciennement Casino), boulevard Salvador-Allende », ce qui, selon Car-

los Martens Bilongo, crée la « confusion entre ses deux casquettes, celle de candidate et celle maire ».

### Devoir de réserve

L'élue dénonce ainsi une violation de l'article L 52-1 du code électoral, qui stipule que « pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection [...], l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite ».

« Il doit y avoir un devoir de réserve et non pas une communication institutionnelle de promotion. La liste de madame la maire a distribué une lettre d'information qui présente les semaines de l'égalité au début du mois de mars. Un événement s'est aussi tenu le 7 mars, la fête des enfants, qui n'avait jamais été organisée auparavant. Le flyer de l'animation mentionnait la candidature de Djida Techtach. Pour nous, cette fête a été une claire promotion de la campagne », souligne le député.

L'élue dénonce, enfin, « la présence de colistiers de la maire aux abords des bureaux de vote, surtout le 22 mars, ce qui a pu influencer le scrutin ». Autant d'éléments qui ont poussé Carlos Martens Bilongo à faire appel à la justice afin de « demander le rejet des comptes de campagne, l'inéligibilité de la maire et le remboursement des frais de justice pour une somme de 3 000 euros ».

Contactée, la maire (Ps) de Villiers-le-Bel, Djida Techtach, n'a pas souhaité commenter ce recours.

● Ra.D.

LES LOCAUX

DE L'EX-GENDARMERIE REVIVENT



**Viarmes.** Les travaux de l'ancienne gendarmerie « suivent correctement leur cours », indique la Ville de Viarmes en s'adressant à ses habitants. Vendredi 4 avril, la grue a été installée. « Elle permettra le montage des niveaux du nouveau bâtiment », souligne la municipalité. De nouveaux commerces prendront place, afin de « dynamiser le centre-ville ». Coût total : 1 804 352 €, dont 1 179 778 € pour trois cellules commerciales à céder. La démolition de deux immeubles, pour laisser place à la construction de 25 logements, ainsi que d'un « espace public », selon le bailleur Val-d'Oise habitat (Voh), est prévue. Le tout, sur une parcelle de terrain de quelque 2 700 m<sup>2</sup>. Pour rappel, depuis le 20 octobre 2018, les services de la nouvelle caserne de gendarmerie d'Asnières-sur-Oise sont ouverts au public, après la fermeture des locaux de la brigade de Viarmes. Ce bâtiment est la propriété de Val-d'Oise habitat (Voh). La municipalité n'a donc pas été décisionnaire du calendrier de dépôt du permis de construire, ni des appel d'offres. © Ville de Viarmes

**SARCELLES**

**ESPACE CULTUEL ET CULTUREL Le tribunal administratif retoque le permis de construire**

À la demande du préfet du Val-d'Oise, Philippe Court, le juge des référés du tribunal administratif de Cergy-Pontoise vient de suspendre l'exécution de l'arrêté du maire de Sarcelles accordant un permis de construire à l'association Cimg Sarcelles (Confédération Islamique du Milli Görüs). Une structure fondée en 2003 qui « qui fournit des services socioculturels, spirituels et éducatifs. Le but étant de fournir des services dans l'éducation et des activités socioculturelles aux habitants de la commune et ceci sans aucune distinction de groupe ethnique, de langue et croyance diverses ».

**Pas le premier projet**

Par arrêté du 17 décembre 2025, le maire (Ps) de la commune de Sarcelles de l'époque, Patrick Hadad, avait accordé un permis de construire à l'association « Cimg Sarcelles » en vue de la construction d'un centre culturel et culturel, composé de deux bâtiments et d'un parking au sous-sol, situé avenue de Chantereine.

Saisi par le préfet du Val-



Voilà à quoi devrait ressembler le projet de la Confédération Islamique du Milli Görüs, prévue avenue de Chantereine à Sarcelles. DR

d'Oise, le juge des référés a décidé, le 13 mars, de suspendre l'exécution de ce permis de construire estimant qu'il était susceptible « d'avoir été accordé en méconnaissance du plan local d'urbanisme de la commune de Sarcelles, faute de prévoir un nombre

suffisant de places de stationnement de véhicules motorisés pour ce projet de construction et, faute, pour l'emplacement destiné aux conteneurs de déchets prévu au projet, d'être masqué par des haies arbustives, depuis l'espace public ».

La dernière mouture du projet, plusieurs ont été étudiés et retoqués par le passé, devait notamment accueillir 12 classes d'éducation, une salle de conférences, une salle de sport et un salon des jeunes, une bibliothèque et une mosquée pour les étudiants.

Retrouvez  
l'actualité  
de votre région  
sur **actu.fr**

**actu.fr**

LERÉGIONAL  
**L'ÉCHO**  
L'HERBOMADAIRE DES VALDOISIENS

**La gazette**  
Val d'Oise



## NAGER, EN MIEUX



**Soisy-Ézanville.** Deux piscines intercommunales proposent, pendant les vacances scolaires, des stages de natation, accessibles dès 6 ans. À l'espace aquatique La Vague, deux stages sont organisés. Le premier a lieu du lundi 14 au vendredi 18 avril. Le second la semaine suivante, du mardi 22 au vendredi 25 avril. Horaires des séances : initiation de 14h15 à 15h, perfectionnement de 15h15 à 16h. Tarifs : 45€ par semaine pour les habitants de Plaine Vallée. Plein Tarif : 55€ la semaine. De plus, à la piscine Maurice-Gigoi d'Ézanville, le stage a lieu du 14 au 18 avril. Il comprend cinq séances de 40 min. Apprentissage de 9h à 9h50 pour les 6/8 ans, perfectionnement : 9h50 à 10h40 pour les 8/11 ans. Mêmes tarifs qu'à Soisy-sous-Montmorency. Inscriptions à l'accueil des centres aquatiques dans la limite des places disponibles. © Archives / Jean-Paul Barbier

## En bref

### SOISY-SOUS-MONTMORENCY

**Noyade.** Le week-end de prévention contre la noyade revient les 11 et 12 avril. Au centre aquatique intercommunal La Vague, avec la Snsn (société nationale des sauveteurs en mer). Le centre propose d'évaluer le niveau des enfants pour être bien préparé face aux risques de noyade et pouvoir apprécier la nage dans tout environnement aquatique. L'animation est gratuite tout le week-end. Les secouristes de la Snsn réalisent sur place des tests reconnus à l'échelle nationale pour évaluer le niveau des plus jeunes. Plus d'infos sur [www.agglo-plainevallee.fr/](http://www.agglo-plainevallee.fr/)

### MONTMORENCY

**Artistes.** Un appel à participation pour les artistes locaux prend place. Du 2 au 20 juin, le centre culturel Rachel-Félix mettra à l'honneur les travaux des artistes du territoire. Le thème de cette édition est : paysages et patrimoines du Val-d'Oise. Jusqu'au 11 avril, ceux qui sont intéressés peuvent candidater. Le Centre culturel Rachel-Félix est un lieu de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle favorisant les échanges, le partage et l'épanouissement de chacun à travers les nombreuses activités qui y sont proposées. L'objectif de l'établissement est de permettre l'accès à la culture pour tous et d'encourager les pratiques culturelles et artistiques. Dans cette perspective, l'exposition des artistes locaux a pour but de valoriser les talents du Territoire en exposant leurs créations au sein du centre. Cette exposition est ouverte à différentes techniques et supports artistiques : dessin, peinture, photographie et sculpture. Un moment de convivialité et d'échanges entre les artistes exposants, le public et les élus sera organisé le samedi 20 juin à 16h. 6, avenue de Domont. Tél. : 01 39 89 50 60. Mail : [ccrf.accueil@ville-montmorency.fr](mailto:ccrf.accueil@ville-montmorency.fr)

### AGGLOMÉRATION PLAINE VALLÉE

**Jeunes talents.** L'agglomération Plaine Vallée (Capv) organise, en partenariat avec Saxetera-Production, un festival dédié aux « musiques actuelles » telles que la soul, le rock, la pop, l'électro ou encore le hip hop... L'objectif du festival est de faire rayonner ces musiques au sein des communes de l'agglo et aider à promouvoir des jeunes talents. Pour participer, il faut avoir moins de 30 ans le jour de l'inscription. La Capv veut découvrir de jeunes talents et les accompagner financièrement et artistiquement pendant un an. Les lauréats se produiront lors de la saison 2026 dans des salles de spectacle de l'agglomération Plaine Vallée. Pour participer aux sélections, il faut envoyer son dossier avant le 31 mars. Pour départager les candidats, des auditions auront lieu le 18 avril au théâtre Jean-Marais de Saint-Gratien, à 14h, avant une finale publique prévue le 7 mai au théâtre Silvia-Monfort, situé à Saint-Brice-sous-Forêt.

## Contact

Votre interlocuteur pour la Vallée de Montmorency et la Plaine de France  
Raphaël DELAVEAUX  
Tél. : 01 34 35 10 27 / 07 50 52 29 10  
Email : [raphael.delaveaux@actu.fr](mailto:raphael.delaveaux@actu.fr)  
Adresse : 16, rue Traversière, 95000 Cergy

## ENGHEN-LES-BAINS

# DÉCÈS. Figure emblématique de la vie locale, Patrice Manfredi vient de disparaître

Adjoint au maire depuis plus de 35 ans, Patrice Manfredi (Dvd) est mort le 25 mars. Cet homme politique emblématique de la ville a marqué la vie locale.

C'est une figure emblématique de la vie politique enghiennoise et de la vie locale, tout court, qui vient de disparaître. Patrice Manfredi est décédé le 25 mars dernier à l'âge de 79 ans.

### Au service de la ville

« Nous perdons un ami très cher dont la générosité n'était jamais comptée. C'était un esprit ouvert, un médiateur né et un véritable animateur du lien social. Il a apporté aux associations d'Enghien et alentour son soutien indéfectible, tant sur le plan moral qu'opérationnel, qu'il s'agisse d'actions caritatives ou culturelles. Il était la joie de vivre et la mémoire d'Enghien, personne ne lui était indifférent. C'est cet humanisme généreux qui va



Adjoint au maire depuis 1989, Serge Manfredi est décédé le 25 mars dernier à l'âge de 79 ans. Dr

nous manquer », a réagi avec émotion Philippe Sueur, le maire (Dvd) de la commune. En effet, les deux hommes se

côtoyaient depuis des décennies au conseil municipal puisque Patrice Manfredi était adjoint au maire d'Enghien-les-Bains depuis 1989, en charge de la vie associative et des relations européennes. Il avait même été réélu le 15 mars dernier lors du premier tour des élections municipales.

### Générosité et sincérité

Loué pour sa gentillesse, sa sincérité, son amour du prochain, sa chaleur humaine, l'ancien élu va laisser un grand vide pour beaucoup qui considèrent qu'Enghien-les-Bains perd l'un de ses enfants les plus généreux.

« Ensemble, nous avons fondé les Poètes, ce groupe d'amis qui prenait plaisir à se retrouver autour d'une bonne table, à échanger, à rire et à écouter ses anecdotes innombrables. Sa vie ressemblait à un roman : riche, colorée, pleine de rencontres et d'histoires qu'il racontait avec ce bonheur communicatif qui le caractérisait », témoigne Jérôme Brigato.

## ENGHEN-LES-BAINS

# Nini Cosy, le café chaleureux

Nihal a ouvert Nini Cosy en décembre dernier, rue de Mora. Adeptes de la convivialité et du lien social, l'entrepreneuse propose des produits fait maison.

Un calme olympien, une convivialité sans pareille et de bons produits : tous les ingrédients sont réunis pour passer un bon moment au sein du coffee shop Nini Cosy. Ouvert par Nihal, 33 ans, en décembre dernier, il séduit déjà de nombreux clients à Enghien-les-Bains. L'entrepreneuse continue, en parallèle, son activité de traiteur-brunch.

### Lieu accueillant

Dans ce petit local de la rue de Mora, au centre-ville, non loin de l'église, l'ambiance est apaisante lorsqu'on entre. Nihal accueille les clients tous les jours en proposant une carte classique mais non moins efficace. Espresso, allongé, cappuccino, mais aussi caramel machiatto, chai latte ou matcha latte, la carte est variée, pour des prix autour de 5 ou 6 € pour les boissons les plus élaborées. La gérante vend aussi cookies, cakes, brownies et autres moelleux, mais aussi divers sandwiches et une salade.

La spécificité, « c'est que tout est fait maison par mes deux cuisinières dans notre atelier d'Argenteuil, le jour même. Ce sont mes recettes, mais ce n'est pas moi qui



Nihal, 33 ans, habitante de Soisy-sous-Montmorency, a ouvert Nini Cosy, son premier café, à Enghien-les-Bains.

les cuisine, par manque de temps », assure en souriant Nihal. Cette dernière est accompagnée par deux alternantes dans

son aventure enghiennoise, elle qui réside à Soisy-sous-Montmorency. Une quinzaine de places assises permettent de profiter

de la tranquillité à l'intérieur.

### multiples casquettes

Nihal n'est pas totalement novice dans le monde de la cuisine. Ancienne chargée de recrutement, elle pratique depuis plusieurs années le métier de traiteur spécialisée dans les brunchs. Une activité qu'elle maintient encore aujourd'hui, ce qui lui donne un rythme de travail conséquent. « Je travaille plus de 80 heures par semaine. J'ai vraiment envie de me donner à 100 % dans l'aventure », confie-t-elle.

Adeptes des réseaux sociaux, la Valdoisienne est suivie par plus de 14 000 abonnés sur son compte Instagram, preuve d'un engouement pour sa cuisine. Cette première ouverture de boutique en entraînera-t-elle d'autres ? Rien n'est moins sûr, même si l'ambition de Nihal est sans limites.

● Raphaël DELAVEAUX

■ 18, rue de Mora  
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h et week-end, de 10h30 à 19h  
Internet : [www.ninicosy.fr](http://www.ninicosy.fr)  
Instagram : [nini.cosy](https://www.instagram.com/nini.cosy)  
Facebook : Nini Cosy  
Tiktok : [ninicosy](https://www.tiktok.com/@ninicosy)

## CONFLANS-SAINTE-HONORINE

### Les meilleurs poissons d'avril



Malheureusement, Céline Dion ne viendra pas en concert pour inaugurer un nouveau bâtiment culturel intercommunal. Flickr

Mercredi 1<sup>er</sup> avril, plusieurs canulars ont été publiés sur les réseaux sociaux du Confluent. Les internautes ont rivalisé d'imagination. Voici un aperçu de ceux qui ont marqué cette journée.

Contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y aura pas de téléphérique reliant la Tour Montjoie à l'Île de Devant à Conflans-Sainte-Honorine.

L'avenue Carnot ne sera pas convertie en sens unique entre l'avenue Foch et l'avenue des Ambassadeurs pour désengor-

ger la circulation.

Maurecourt ne verra pas la construction d'un conservatoire intercommunal doté de quatre salles symphoniques et d'un auditorium sur le terrain de l'ancienne imprimerie. De plus, Céline Dion ne viendra pas inaugurer cet équipement inexistant.

Et enfin, à Andrésy, Michel Près ne prépare pas de liste intitulée *Super-réunis pour Andrésy* avec le soutien de tous les anciens maires de la commune.

● Jo.C.

## En bref

### CONFLANS-SAINTE-HONORINE

**Réservation scolaire.** Si votre enfant est né en 2023, des démarches sont à réaliser sur l'Espace Citoyen de la Ville avant le 10 avril pour l'inscrire à la rentrée prochaine. Plus de renseignements par mail : espace-famille-romagne@mairie-conflans.fr ou au 01 34 90 89 00.

**Stage de baby-sitting.** Envie de faire du baby-sitting ? Un stage gratuit est proposé aux 16-25 ans du lundi 20 au vendredi 24 avril. Durant une semaine, les jeunes alterneront l'apprentissage de connaissances théoriques et pratiques sur la garde d'enfants de 0 à 12 ans, sur l'environnement juridique du travail chez des particuliers ainsi qu'une méthodologie autour de la recherche d'emploi. Session limitée à 10 jeunes. Inscriptions : 5, Espace Info Jeunes. Plus d'infos au 01 34 90 39 54 ou par mail : jeunesse@mairie-conflans.fr

**Brocante du quartier Chennevières.** Le dimanche 26 avril, de 8h à 17h, le comité de quartier de Chennevières organise la 47<sup>e</sup> édition de son Bric-à-brac. L'événement se déroulera rue du Bois-d'Aulne et accueillera plus de 700 exposants. Un service de restauration sera proposé sur place. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet suivant : www.comite-chennevieres.fr.

### ANDRÉSY

**Grand loto au profit du collège.** Dimanche 12 avril, à 14h30, les associations des parents d'élèves organiseront leur grand loto annuel au profit du collège Saint-Exupéry d'Andrésy. L'événement se tiendra à l'Espace Julien-Green, avec une ouverture des portes à 13h30. De nombreux lots seront à gagner, notamment une trottinette électrique. Une buvette et un service de restauration seront également disponibles sur place. « Les bénéficiaires seront intégralement reversés pour financer des projets au sein du collège », assurent les organisateurs.

## Nous contacter

Votre interlocuteur pour Conflans et sa région :  
Joseph CANU  
Tél. : 01 30 30 73 82  
Mail : joseph.canu@actu.fr  
Twitter : @Josephcanu76  
Adresse : 16, rue Traversière, 95000 Cergy

## La liste de Laurent Brosse demande l'annulation des élections municipales

La liste (Dvd) du maire sortant Laurent Brosse a déposé un recours devant le tribunal administratif en relevant ce qu'elle estime être des irrégularités de scrutin.



### CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Battue lors du second tour des élections municipales à Conflans-Sainte-Honorine, la liste (Dvd) *Conflans en avant !*, conduite par le maire sortant (Horizons) Laurent Brosse, a déposé un recours devant le tribunal administratif de Versailles. Ce recours vise à dénoncer « plusieurs irrégularités graves », qui auraient eu lieu « principalement à la veille et le jour des premier et second tours ».

Raphaël Prats, affilié au parti Les Écologistes et tête de la liste (Dvg) *Conflans naturellement*, a remporté l'élection avec un écart de 590 voix sur un total de 13 164 suffrages exprimés.



Le tract dénoncé par les candidats battus.

### CONFLANS-SAINTE-HONORINE

## Une classe de l'école maternelle Les Trois Sapins menacée de fermeture

Après un premier combat remporté à l'école élémentaire des Côtes Reverses de Conflans-Sainte-Honorine, les associations de parents d'élèves se mobilisent contre un projet de fermeture de classe à l'école maternelle Les Trois Sapins. Les fédérations Peep et Fcep ont lancé une pétition qui a recueilli près de 200 signatures en 24 heures. Des tracts ont également été distribués pour défendre « les conditions d'accueil des enfants ».

### Un rassemblement prévu vendredi

« Cette école a déjà connu une importante restructuration l'an dernier, avec la fusion de deux établissements en un seul, portant l'effectif à onze classes. Cette organisa-

tion pèse déjà fortement sur le fonctionnement de l'école, notamment sur la direction, qui doit aujourd'hui être partagée avec un poste d'enseignante », explique Laura Nouel, de la Peep Les Trois Sapins.

### « Affichage irrégulier et tract anonyme »

Entre les deux tours, sa liste a fusionné avec celles d'Alexandre Garcia (Union de la gauche) et d'Aurore Ambert (Dvc, soutenue par Renaissance).

Selon *Conflans en avant !*, le recours repose sur trois principaux motifs : « des actions de propagande électorale postérieures au samedi minuit, la diffusion massive d'un tract anonyme sur les affaires privées de Laurent Brosse, des dégradations de l'ensemble de (ses) affiches officielles le jour du second tour et un affichage irrégulier sur la vitrine d'un commerçant ». La liste demande que la justice examine ces faits, en insistant particulièrement sur la nécessité d'identifier les responsables de la diffusion du tract anonyme.

### Une « campagne odieuse et délétaire »

L'équipe sortante appuie son recours sur un arrêt du Conseil d'État datant de 2009. Ce dernier stipule que « la diffusion d'un tract anonyme comportant des imputations graves, diffusé à un moment ne permettant pas une réponse utile et dans un contexte d'écart de voix réduit, constituait une manœuvre de nature à altérer la sincérité du scrutin et justifiait l'annulation de l'élection municipale ».

Enfin, *Conflans en avant !* dénonce ce qu'elle qualifie de « campagne odieuse et délétaire ». L'équipe sortante



Photo de campagne de la liste (Dvd) du maire sortant (Horizons) Laurent Brosse. DR

exprime son souhait de voir la commune retrouver un climat politique plus serein. « La vie politique mérite d'échanger, de débattre, de s'affronter

sur des enjeux de fond dans l'éthique, la transparence et la légalité », conclut-elle.

● Joseph CANU

## Le tract de la discorde

Le tract anonyme, qui est au cœur de ce recours, avait été diffusé environ deux semaines avant le premier tour. Ce document appelait les habitants de Conflans à « ne pas réélire Laurent Brosse, doublement condamné lors de son mandat et néanmoins éligible ». Sachant que l'ancien maire a été condamné à une peine de 10 mois de prison avec sursis, assortis de deux ans de sursis probatoire, pour harcèlement moral, violence volontaire et tentative d'agression sexuelle sur son ex-compagne. Son nom a également été inscrit au Fijais (*Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes*, Ndlr). Les juges ont cependant estimé que ces faits n'étaient « pas en rapport avec ses fonctions ». Dans un communiqué adressé à la presse avant le premier tour, les auteurs de ce tract ont expliqué l'avoir diffusé dans les boîtes aux lettres et sur les réseaux sociaux, en évitant tout tractage physique afin de « ne pas être confondus avec la campagne officielle, des listes enregistrées, des partis et organisations politiques ». Selon eux, leur démarche, financée par leurs propres moyens, visait à transmettre « une information factuelle, vérifiée par un avocat », dans le but d'informer les habitants de Conflans qui « ignoraient l'existence de cet événement ».



L'école maternelle Trois Sapins a fusionné à la rentrée de septembre 2025 avec la maternelle Chennevières. Peep

Conflans », Raphaël Prats. Ce dernier a rencontré les parents d'élèves la semaine dernière. Il

leur a promis d'être présent lors du rassemblement du 10 avril.

● Jo.C.

📍 **CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

## La Malice Family chez Vinyle Vintage Studio



Le trio pop d'Andrézy se produit gratuitement dans la boutique de Conflans, samedi 11 avril, à 17h. DR

La Malice Family, un groupe de musique pop originaire d'Andrézy, entame une tournée de concerts. Pour la première date de cette tournée, le trio familial, composé de Benjamin Bourveau, de sa femme Corinne et de leur fille Lou-Marine, se produira au magasin Vinyle Vintage Studio (Vvs). Ce lieu, situé en plein centre-ville de Conflans-Sainte-Honorine, rue Maurice-Berteaux, accueillera le concert le samedi 11 avril, à 17h. L'entrée sera gratuite. « On va filmer et on veut une ambiance de dingue. Il faut que le Vvs soit blindé », déclare la Malice Family.

### Un trio remarqué en 2022

En 2022, la Malice Family a remporté un concours organisé par Matthieu Chedid. À cette occasion, le groupe a eu l'opportunité de chanter avec lui la chanson *Nombril* et de tourner un clip en collaboration. Depuis, le trio originaire des Yvelines est devenu une figure emblématique du Confluent. Il est notamment connu pour son rôle de coorganisateur, en partenariat avec la Ville d'Andrézy, du festival annuel Young. Cet événement rassemble chaque année de jeunes talents de la chanson à l'Espace Julien-Green.

### Une aventure familiale

« Notre histoire est celle de deux parents dont la meilleure copine est leur fille. Ils aiment les mêmes séries, ils mettent des notes aux films sur Allociné. Ils utilisent le même compte TikTok, ils écoutent la même musique, mais surtout, ils font la même musique », raconte avec légèreté le trio pop.

Jo.C.

■ 32, bis rue Maurice-Berteaux. Plus d'infos sur les pages Facebook La Malice Family et Vinyle Vintage Studio.

## 📡 En bref

📍 **CONFLANS**

**Le parcours du lapin de Pâques des commerçants.** Jusqu'au 12 avril, l'association Commerçants artisans professionnels (CAP) Conflans propose un parcours du lapin de Pâques. Les participants peuvent remporter des chèques-cadeaux et des surprises en validant au moins dix défis figurant dans les carnets de jeu disponibles chez les professionnels participants : une trentaine de commerçants répartis dans toute la ville. Une fois les défis relevés, les carnets complétés doivent être déposés chez Stéphane Chaussures, à la bijouterie Perrenin, dans la boutique de créateurs Bel à Conflans ou dans l'une des deux agences de l'auto-moto-école Le Trèfle. Cette animation est gratuite et ne comporte aucune obligation d'achat. Plus d'informations disponibles sur la page Facebook : Les commerçants de Conflans.

**Ateliers contre le diabète.** L'espace médical Joseph-Bellanger de Conflans-Sainte-Honorine organise des ateliers pour les personnes atteintes de diabète de type 2, de diabète gestationnel ou en situation de prédiabète. Ces séances, encadrées par des professionnels de santé, sont gratuites et se déroulent en groupe ou individuellement. Elles sont proposées tout au long de l'année sur la base du volontariat. Les inscriptions se font par téléphone au 01 34 90 39 82 ou par mail à etpdiabete@mairie-conflans.fr.

📍 **MAURECOURT**

**38 brocante.** La 38<sup>e</sup> édition de la brocante de Maurecourt se tiendra le dimanche 31 mai, de 8 h à 18 h. Les stands seront installés sur le quai Boudou-Dado et dans la rue Maurice-Berteaux. Une offre de restauration sera disponible sur place.

📍 **ANDRÉZY**

## Candidat battu lors des élections, Michel Près quitte le conseil municipal

Le chef de file du groupe d'opposition « Andrézy Réunion » a fait le choix de quitter ses fonctions. Il est remplacé par Véronique Civel, qui était 2<sup>e</sup> sur la liste.

Encore une démission pour Michel Près. Battu par Jean-Pierre Dos Santos, candidat de droite (Dvd) soutenu par Les Républicains, lors du second tour des élections municipales d'Andrézy, le chef de file du groupe d'opposition quitte ses fonctions et le conseil municipal.

Michel Près était à la tête de la liste *Andrézy Réunion*, une formation transpartisane regroupant les trois groupes d'opposition : *Andrézy Union Citoyenne* (Auc), *Andrézy Dynamique* et *Notre Parti C'est Andrézy*. Cette décision intervient après un « travail d'analyse du résultat (électoral) et de réflexion » mené par *Andrézy Réunion*, qui entend désormais se structurer « autour d'une nouvelle dynamique collective ».

Élu en 2020 sur la liste (Europe Écologie Les Verts, Lvec) *Andrézy Énergie Renouvelée*, conduite par le maire sortant Lionel Wastl, Michel Près occupait les fonctions de 2<sup>e</sup> adjoint au maire, chargé de la démocratie participative, des nouvelles technologies, ainsi que des risques environnementaux et sanitaires. Il avait quitté la majorité municipale en mars 2024, en désaccord avec la décision d'augmenter la taxe foncière.

### Véronique Civel, nouvelle chef de file

« Malgré ses compétences et son engagement, Michel a considéré qu'il n'était pas le plus adapté pour assurer



Michel Près a décidé de quitter le principal groupe d'opposition. C'est la conseillère municipale Véronique Civel, qui figurait en 2<sup>e</sup> position sur la liste, qui lui succède en tant que chef de file. DR



ce rôle dans cette nouvelle phase d'opposition », explique *Andrézy Réunion*. C'est la conseillère municipale Véronique Civel, qui figurait en 2<sup>e</sup> position sur la liste, qui lui succède en tant que chef de file du groupe d'opposition. Mourad Boukandoura représentera quant à lui le groupe au sein de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (Gps&O). « Cette organisation repose sur une répartition claire des responsabilités et sur la complémentarité des profils qui composent l'équipe. Nos élus et membres du groupe apportent des compétences variées et complémentaires — issues du terrain, du monde professionnel, associatif et

citoyen — qui constituent une véritable richesse pour porter une action sérieuse, concrète et ancrée dans la réalité des Andréziens », a déclaré *Andrézy Réunion*. Le groupe a également affirmé rester « pleinement mobilisé pour représenter les 1 600 Andréziens qui (leurs) ont accordé leur confiance ».

### Parcours associatif

Véronique Civel, 62 ans, avait déjà occupé un siège de conseillère municipale d'opposition au cours du précédent mandat. En 2020, elle s'était présentée en 2<sup>e</sup> position sur la liste (Dvc) de *Notre Parti C'est Andrézy* (Npca), conduite par Denis Faist. Par ailleurs, elle a été très active dans le milieu associatif local jusqu'en

2020. Elle a notamment participé au comité de jumelage et à l'association Les Soleils des Magnolias, qui organise des activités pour les résidents d'une maison de retraite portant le même nom. « J'ai également collaboré pendant 15 ans à l'organisation du Téléthon et je fais partie des Pousse-Cailoux d'Andrézy, une association de randonnée pédestre et de marche nordique », a-t-elle déclaré. En 2021, elle s'était aussi portée candidate aux élections départementales dans le canton de Conflans-Sainte-Honorine, en binôme avec Hippolyte Djizanne, ancien conseiller municipal d'opposition (Se) à Conflans.

● Joseph CANU

📍 **MAURECOURT**

## Les Gargantuades fêtent leurs 20 ans



Transhumance, marché du terroir et dégustation de produits seront au programme. Archives / DR



Depuis 2006, les Gargantuades sont un événement incontournable associant gourmandises et musique à Maurecourt. Le marché du terroir du Confluent, désormais bien connu, fera son retour le samedi 11 et dimanche 12 avril, de 10h à 18h. Cette édition marquera une étape particulière, puisqu'elle célébrera les 20 ans de l'événement.

### Un week-end festif

Durant ces deux journées, de nombreux exposants seront présents à l'Espace Gérard-Blondeau et au square Jacqueline-Drapier pour présenter leurs produits et faire découvrir leur savoir-faire. L'événement proposera également des animations, des surprises et une ambiance conviviale, accessibles à tous.

Un moment phare de ce week-end sera la transhu-

mance de Cergy-Pontoise. Ce défilé traditionnel emmènera les brebis de la ferme d'Écancourt vers leurs pâturages en milieu urbain, apportant une touche originale à ces journées festives.

### Par toutatis, des romains !

Des légionnaires romains vont également débarquer à Maurecourt dimanche 12 avril.

Des membres de l'association Viaromana, spécialisée dans les reconstitutions historiques et la reconstruction d'équipements, d'habits et d'objets de l'Antiquité romaine, vont investir l'espace Gérard-Blondeau. « Nous tentons, à notre niveau, entièrement bénévole, d'apporter notre pierre à une meilleure compréhension de l'antiquité romaine,

socle de notre civilisation occidentale », confie Sébastien Lemoine, le président de Viaromana, Maurecourtois depuis 40 ans. Des interventions scolaires sont prévues en amont de cette manifestation.

● Jo.C.

■ Entrée libre. Plus d'infos sur le site Internet de la Ville : [www.ville-maurecourt.fr/](http://www.ville-maurecourt.fr/)

## JUDO

## Délice à Teplice



Ici aux côtés de Yana Kholiavko (2<sup>e</sup>), Hatice Balci (3<sup>e</sup>) et Nini Dzaganian (3<sup>e</sup>), la Deuilloise Astan Sacko (2<sup>e</sup> à gauche) a remporté la Coupe d'Europe de Teplice. Eju

Tandis que sa coéquipière Chloé Jean devenait championne de France juniors le même jour à Villebon (*lire ci-contre, Ndlr*), Astan Sacko a remporté son troisième succès d'affilée en Coupe d'Europe cadettes.

Après Bielsko-Biala et Rome, c'est à Teplice, en République tchèque, que la sociétaire du Budokan Deuil, toujours n° 1 mondiale dans la catégorie des 14-16 ans, a brillé. La protégée d'Alexandre Bordat s'est imposée en + 70 kg malgré une opposition féroce. « Ce tournoi réunissait trois filles du Top 10 mondial et cinq des huit meilleures européennes », confirme la Deuilloise, qui a vaincu en finale l'Ukrainienne

Yana Kholiavko sur un étranglement. « En demi-finale, Astan a éliminé Marie Berthélémy par yuko (seoi). Une petite revanche face à cette adversaire qui l'avait privée du titre de championne de France, trois semaines plus tôt », retient son entraîneur Alexandre Bordat.

Chez les cadettes, Astan Sacko, qui postule à une entrée à l'Insep, devrait participer aux Championnats d'Europe le 29 juin à La Grande Canarie (Espagne) et aux Championnats du monde le 20 août à Guayaquil (Équateur). L'an dernier, elle avait été vice-championne d'Europe et éliminée au 1<sup>er</sup> tour des Mondiaux par l'Ouzbek Umida Nigmatova, future lauréate.

● J.B.

## HOCKEY SUR GLACE

## LIGUE MAGNUS Clap de fin pour les Jokers

Après avoir assuré leur maintien en Synergglace Ligue Magnus, le championnat élite du hockey sur glace en France, les Jokers de Cergy-Pontoise ont disputé leur dernier match de la saison. La rencontre a eu lieu mardi 7 avril, à 20h30, à l'Aren'ice (*après la mise sous presse de notre journal, Ndlr*), face aux Rapaces de Gap. Ce match devait se conclure par une grande célébration avec les supporters, marquant la fin de la saison avant une trêve estivale de cinq mois.

## « Pat », le capitaine, « une légende »

Le club devait profiter de l'occasion pour rendre hommage à son capitaine canadien, Patrick Coulombe. « Après 1 203 matchs disputés, dont 417 en Ligue Magnus ou encore sept en Nhl (Ligue nationale de hockey américaine, Ndlr), il est temps d'honorer comme il se doit notre capi-



Le capitaine canadien, Patrick Coulombe, a reçu un bel hommage à l'issue de la dernière rencontre. Les Jokers

taine, Pat, une véritable légende de l'élite française », ont déclaré les Jokers.

En plus des Jokers de Cergy-Pontoise, les Pionniers de Chamonix et l'Hormadi Anglet ont également sécurisé leur place en Synergglace Ligue Magnus pour la prochaine saison. Les Rapaces de Gap, derniers au classement, sont quant à eux relégués en Division 1.

● Jo.C.

## JUDO

## Jean reçue cinq sur cinq

Chloé Jean a décroché son 5<sup>e</sup> titre national en l'espace de cinq ans. La sociétaire du Budokan Deuil s'est imposée chez les juniors et en -70 kg, ses nouvelles catégories.

« Aux âmes bien nées, le talent n'attend point le nombre des années », disait Rodrigue dans Le Cid de Pierre Corneille. Près de cinq siècles plus tard, Chloé Jean vérifie le vieux dicton. Deux ans après son frère Peter, la sociétaire du Budokan Deuil est à son tour devenue championne de France junior, mais seulement quelques mois après son entrée dans cette catégorie d'âge des 17-19 ans et dans sa nouvelle catégorie de poids des -70 kg. « C'est mon 5<sup>e</sup> titre national en l'espace de cinq ans. Jusqu'ici, j'évoluais en -63 kg, catégorie dans laquelle j'avais été, l'an dernier, médaillée de bronze à l'Euro de Skopje puis aux Mondiaux cadettes de Sofia », raconte Chloé, qui restait sur une bonne dynamique après sa 7<sup>e</sup> place aux Championnats de France seniors le 14 décembre à Saint-Étienne et surtout sa victoire à la Coupe d'Europe juniors de Mostoles, le 28 février en Espagne.

## Exploit à Mostoles

« C'était ma première Coupe d'Europe en juniors. Malgré mon manque d'expérience, j'avais battu la Canadienne Laurie Thibault (n° 7 mondiale) par yuko sur eriosoto, la Française Laura Duchaussoy (junior 3<sup>e</sup> année qui



Ici aux côtés de Nina Muteba (Psg, 2<sup>e</sup>), Anaïs Nebout-Gonsard (Am Saint-Gratien, 3<sup>e</sup>) et Lise May Romer (So2j, 3<sup>e</sup>), Chloé Jean (2<sup>e</sup> en partant de la gauche) a été sacrée championne de France juniors en -70 kg. France Judo / Thierry Albisetti

l'avait éliminée au tournoi de Tergnier) sur une clé de bras et enfin la Marocaine Yasmine Hariss (n° 1 mondiale) par ippon sur Juji Gatame », résume la pensionnaire du Pôle France de Bordeaux. Le 29 mars, au Grand Dôme de Villebon, Chloé Jean a été tout aussi impériale aux France juniors. « Chloé a remporté tous ses combats par ippon, sans golden score et sans encaisser de score. Au premier tour face à Elly Morgenthaler, elle a néanmoins laissé échapper trois Osae-komi (immobilisations).

C'est un fait rare qu'elle a tout de suite su corriger », témoigne son entraîneur Alexandre Bordat.

## Que des ippons

La Deuilloise a ainsi vaincu de façon expéditive Célia Puig et Laura Duchaussoy, mais aussi les Parisiennes Alicia Frédérique Pistol et Nina Muteba sur sankaku-jime (un étranglement en triangle). « Battre en moins d'1'30 Nina Muteba, une adversaire qui avait été 3<sup>e</sup> aux Mondiaux cadettes 2024 en -70 kg, est une très

belle performance », souligne Alexandre Bordat. Au final, Chloé a été la seule titrée du Val-d'Oise, mais pas la seule médaillée. Dans sa catégorie, Anaïs Nebout Gonsard (membre des Arts Martiaux de Saint-Gratien) a fini 3<sup>e</sup> en éliminant par ippon Malika Diallo et Thia Denis. En -100 kg, le Gratiennois Salim Oubenaïssa et le Beauvillésois Mamadou Bagayoko, qui se sont affrontés en demi-finale, ont respectivement terminé 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

● Julien BIGORNE

## NATATION

## Falla vraiment givrée

Quadruple championne du monde 15-19 ans en eau glacée, la nageuse d'Ézanville a survolé son premier 1 000 m en eau froide en reléguant Margot Letrillard à 2'15".

Prisca Falla a la tête sur les épaules. Pourtant, la nageuse du Cn 95 Ézanville est désormais surnommée « La Givrée ». L'élève de Terminale du lycée La-Salle-Saint-Rosaire à Sarcelles est en effet la nouvelle « figure » française de la nage en eau glacée, discipline qui fit la renommée de son ancienne coéquipière Ludvine Blanc et de sa partenaire Tiffany Pierrejean et qui pourrait être intégrée au programme des Jeux olympiques d'hiver dès 2030. Elle l'a confirmée le 29 mars à l'occasion de la 3<sup>e</sup> édition du Défi du lac bleu à Morillon (Haute-Savoie). « J'y disputais mon premier 1 000 mètres en eau froide. Ce fut une réussite puisque j'ai battu le record de la compétition de 53 secondes, en 12'32"43 », explique-t-elle.

## Record officiel

« Prisca signe une performance équivalente au record de France (actuellement à

13'06"64), mais elle ne sera pas homologuée en raison des conditions non conformes (température de l'eau à 7,9°C et hors du cadre d'une piscine) », précise Sébastien, son père. La Valdoisienne a en tout cas empêché le club de Montpellier Pailade de réussir le grand chelem sur les épreuves de fond après les succès de Zaira Forson sur 500 m et de Margot Letrillard sur 800 m. Elle a ainsi relégué Margot Letrillard, 2<sup>e</sup>, à 2'15. Impressionnant.

## Formidable saison

« Prisca réussit une formidable saison. Dès le mois de septembre, elle avait fini 2<sup>e</sup> de la finale de la Coupe de France de 10 km en eau libre à Montereau-Fault-Yonne, à moins de 45 secondes de la championne d'Europe junior, Lou Ann Gaudaire. Puis, elle a décroché quatre titres de championne du monde 15-19 ans en eau glacée à Oulu



Prisca Falla (Cn 95 Ézanville) a remporté le 1000 m du Défi du Lac bleu à Morillon en signant un record de France officieux en 12'32"43. DR

(Finlande) sur 50 m et 100 m nage libre ainsi que sur 50 m et 100 m brasse, dans des eaux jusqu'à -0,7°C », rappelle son père. « Oulu, c'était

un moment et une aventure incroyables. Tout mon travail et mes sacrifices avaient été récompensés », sourit Prisca.

● J.B.

## Nous contacter

Votre interlocuteur pour les sports :  
Joseph CANU  
Tél. : 01 30 30 73 82 Mail : joseph.canu@actu.fr  
Twitter : @Josephcanu76  
Adresse : 16, rue Traversière, 95000 Cergy

## TAEKWONDO

## L'éclosion d'une étoile



La Cergyssoise Alyssia Berg Sakho fait partie des onze sélectionnés de l'équipe de France pour les Mondiaux juniors, organisés du 12 au 17 avril à Tachkent.

Alyssia Berj Sacko honore sa première sélection en équipe de France, à l'occasion des Championnats du monde juniors, du 12 au 17 avril à Tachkent (Ouzbékistan).

La récompense est méritée pour la sociétaire du Taekwondo Élite Cergy, qui n'a cessé de briller depuis le mois de janvier. Très mobile et redoutable en attaques jambe avant, la pensionnaire du Pôle France de Strasbourg, âgée de 16 ans, avait bousculé ses aînées, finissant 3<sup>e</sup> des Championnats de France espoirs et accrochant la tenante du titre, Inès Gire, lors d'un huitième de finale à suspense aux Championnats de France seniors (perdu 8-7, 15-

14). Mais c'est en junior -52 kg que la Cergyssoise, vice-championne de France 2023, a gagné sa place.

La protégée d'Oumar Abou Ly et Dylan Chellamootoo a été finaliste de l'Open de Bulgarie le 27 février, en éliminant la Serbe Anja Ivkovic (tête de série n° 1), avant de remporter le Dutch Open à Eindhoven (Pays-Bas) le 14 mars, en battant l'Allemande Léa Scholz, l'Ukrainienne Nina Barylyuk, la Tchèque Viktorie Marsakova et l'Espagnole Itziar Garcia Godoy, sans concéder le moindre round. Elle a depuis été demi-finaliste de l'Open de Belgique et est actuellement en stage à l'Insep.

● J.B.

## TENNIS

## 45 ANS. Les Cormeillais sont vice-champions de France !

Les joueurs de l'équipe masculine 45+ de Cormeilles-en-Parisis se sont inclinés en finale des championnats nationaux, à Toulouse, face au Tennis club (Tc) de Paris.

Il n'y aura pas eu de triplé valdoisien dans les championnats de France par équipes séniors+. Les messieurs 45+ de l'Amicale des clubs sportifs (Acs) Cormeillais n'ont pas pu succéder au Tc Margency, champion chez les 35 ans les deux dernières années. La faute à un Tc Paris revanchard, notamment son joueur vedette...

Ancien 37<sup>e</sup> mondial, Marc Gicquel a remporté la finale disputée au Stade Toulousain (presque) à lui tout seul. Contraint à l'abandon en double lors de la finale régionale Île-de-France, le 30 novembre dernier contre les Cormeillais, il a cette fois-ci joué jusqu'au bout. Un titre pour chacune des deux équipes, mais le plus prestigieux pour les Parisiens.

## « Sentiment d'impuissance »

« Il y a un petit sentiment d'impuissance avec le double à deux points, précise le capitaine Jean-Baptiste Renault (1/6), vainqueur de son simple comme Florian Dambes (2/6). On menait 2-1 après les simples, avec une vraie dynamique, mais Marc Gicquel a été tout simplement trop fort. Respect. Bravo à toute l'équipe du Tc Paris pour ce titre mérité. De notre côté, beaucoup de fierté pour le parcours, l'état d'esprit et le niveau de jeu affiché par les joueurs tout au long de la compétition. On reviendra ! Mentions spéciales à mes partenaires Dieter Weislmaier, Luca Serena, Lech



L'équipe masculine de l'Acs Cormeillais, vice-championne de France par équipes 45+. De gauche à droite : Lech Klimkowski, Luca Serena, Florian Dambes, Jean-Baptiste Renault (capitaine) et Dieter Weislmaier. DR

Klimkowski, Adil Baba et Flo, qui ont tous été exemplaires. »

## « Un parcours extraordinaire »

« Après un parcours extraordinaire, commencé en novembre, notre équipe remporte donc une magnifique médaille d'argent historique, ajoutent les dirigeants du club. Ce n'est qu'un début, Cormeilles compte bien revenir et aller chercher le titre national dans les années à venir ! »  
Sylvain PETIT

■ 1<sup>er</sup> tour : Acsc bat Vitrolles (3/0).

1/4 finale : Acsc bat Valenciennes (3/0).

1/2 finale : Acsc bat Montpellier (3/0).

Finale : Acsc perd contre Paris (3/2); Dieter Weislmaier (0) perd contre Marc Gicquel (0) 6/3, 6/1, Jean-Baptiste Renault (1/6) bat Alexis Gramblat (4/6) 7/5, 7/6, Florian Dambes (2/6) bat Reza Nakai (5/6) 6/2, 6/0, Marc Gicquel et Frédéric Petitjean (3/6) battent Florian Dambes et Luca Serena (1/6) 6/3, 6/2.

## TENNIS

## La locale Élodie Couillaud titrée à l'open de Bessancourt-Frépillon

Disputé sur les courts couverts de Frépillon, le tout premier tournoi open hiver du Tcbf a attiré pas moins de 141 participants. Un joli score pour seulement deux tableaux – séniors dames et messieurs – limités à la 3<sup>e</sup> série qui plus est. Il y avait parmi eux 16 représentants du club organisateur, dont Élodie Couillaud (15/5), qui a profité de ces installations qu'elle connaît par cœur pour s'adjuger le titre, 7/6, 6/1 aux dépens de Cécile Hérate (15/3, Fontenay-aux-Roses).

## Finale hommes 100% valdoisienne

Un résultat forcément satisfaisant pour le président du Tcbf. « Je suis ravi de cette première édition qui a su attirer de nombreux participants, et fier de la victoire d'Élodie, notre enseignante diplômée d'État et responsable sportive du club, confirme Nicolas Petit. Elle s'est par ailleurs fortement investie dans l'organisation du tournoi, en collaboration avec notre juge-arbitre Anaïs Dufernez, que nous remercions très chaleureusement pour sa superbe ges-



Le président du Tcbf Nicolas Petit au milieu des finalistes dames du premier tournoi open hiver du club, remporté par sa responsable sportive Élodie Couillaud. DR

tion, son professionnalisme, et son adaptabilité. »

Tout comme ces dames, les Valdoisiens Alexis Bedot (15/1, Beauchamp) et Maxime Rigaud (15/2, Cormeilles-en-Parisis) ont pu apprécier le déroulement de leur finale avec arbitres de chaise et ramasseurs de balles. C'est le premier nommé qui s'est imposé 6/3, 7/5. Un peu plus tôt, Steeve Thomasset (non-classé, club de Saint-Brice) avait signé la plus belle performance du tournoi avec sept matches disputés tout au long de la première semaine.

Lors de la remise des prix, Nicolas Petit a eu une pensée sup-

plémentaire pour « l'ensemble des adhérents et dirigeants qui ont assuré une ou plusieurs permanences tout au long de la quinzaine, endossant alors le rôle de superviseur, toujours en lien avec notre coach'Élo. Un grand merci à Éric, qui s'est occupé de l'entretien des terrains, à nos arbitres Manuel Rodrigues et Jean-Marie Labasque, et à tous les ramasseurs de balles qui ont officié sur les deux finales, et qui finiront peut-être à Roland-Garros... »

● S.P.

## TENNIS

## L'Ermontoise Océane Babel sur les traces de Swiatek et Mauresmo

Après une fin d'année 2025 en fanfare qui l'avait vue remporter son tout premier titre professionnel en Turquie, à Antalya, la gauchère Océane Babel continue son retour vers les sommets. La joueuse du pôle élite de l'Act (Association des clubs de tennis) Ermont s'est imposée lors du tournoi Cngt de Maromme (Seine-Maritime) et a eu la bonne surprise de se voir attribuer une wild-card (invitation) pour le Wta 250 de Rouen, qui se déroulera du 13 au 19 avril. Elle s'y est préparée en engrangeant deux victoires face à des joueuses néerlandaises, Loes Ebeling Koning (648<sup>e</sup> mondiale) à Gonesse, puis Madelief Hageman (779<sup>e</sup>) au Havre.

Une épreuve normande W15 prestigieuse dont c'était la 36<sup>e</sup> édition, ce qui en fait le plus ancien tournoi international féminin de sa catégorie en France. Du beau monde est d'ailleurs passé par là, comme Amélie Mauresmo, Marion Bartoli, Alizé Cornet, ou encore la Polonaise Iga Swiatek, présente en 2017 avant d'exploser un peu plus tard. Océane Babel (756<sup>e</sup>) était sans doute la Française la plus suivie cette année. Elle a passé

le premier tour non sans efforts (7/6, 5/7, 6/3) avant de s'incliner 6/2, 7/6 contre l'Italienne Enola Chiesa (615<sup>e</sup>).

## Deux ans de burn-out

C'est donc un joli retour au premier plan pour la native de Sarcelles, qui s'était retrouvée sous les projecteurs en 2021, après s'être illustrée à Roland-Garros et avoir atteint sa première finale en Tunisie. Trop tôt certainement, puisque quatre années difficiles s'en sont suivies, avec un burn-out et un arrêt total de l'été 2023 à celui de 2025. « J'ai juste fait cette pause parce que j'en avais besoin sur le moment. Et puis maintenant, je suis contente de repartir et de mon début de saison, et surtout d'avoir cette wild-card pour Rouen. J'ai toujours la même envie, la même motivation », explique celle qui avait tapé ses premières balles virtuellement sur une Nintendo Wii.

Une motivation retrouvée donc, mais pour quels objectifs ? « Dans un premier temps, on a décidé que l'objectif serait de revenir à mon meilleur classement,



À 22 ans, la sociétaire de l'Art Océane Babel, 32<sup>e</sup> joueuse française et 756<sup>e</sup> mondiale, s'apprête à disputer le tournoi Wta 250 de Rouen sur le circuit professionnel. DR

précise l'ex-442<sup>e</sup>. Roland-Garros, c'est une très belle expérience que j'ai pu vivre plusieurs fois. Forcément, ça donne toujours envie d'y revenir. Je joue aussi pour ça, pour les Grands Chelems. Et particulièrement Roland-Garros, parce que c'est à Paris, en France. Donc j'espère pouvoir y rejouer si j'en ai l'occasion. » Un autre bon résultat en Normandie et le tour de Babel sera peut-être joué...

● S.P.

## Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2025 soit 0,227€ ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Ventes

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MARDI 19 MAI 2026 À 14 H 00

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo

### UN APPARTEMENT À SANNOIS (95110)

7 rue Vauconsant

de 68,46 m<sup>2</sup> (hors balcon) - Bâtiment B, au 3<sup>ème</sup> étage, porte face à l'escalier, comprenant : entrée, séjour, 2 chambres, cuisine, cellier, buanderie, dressing, salle de bain, w.-c., couloir et balcon. Avec CAVE au 1<sup>er</sup> sous-sol et EMPLACEMENT de voiture dans le parking - Occupé

MISE A PRIX : 23.000 Euros

Consignations pour enchérir : 3.000 euros et 12.000 euros  
(Chèques de banque à l'ordre de la CARPA).

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence Greffe 25/00219, à Maître Julien SEMERIA, Cabinet 9 janvier, Avocats à PONTOISE (95), 20 rue Alexandre Prachay, à Maître Adèle ORZONI, membre de la SELARL BJA, Avocat associée à PARIS 16<sup>ème</sup>, 2 rue Louis David Tél. : 01 84 25 34 30, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente consultable sur l'URL : <https://www.bjavocat.com/nos-ventes/> E-mail : [saisies-immobilieres@bjavocat.com](mailto:saisies-immobilieres@bjavocat.com) - sur [vench.fr](http://vench.fr) (documents anonymisés).

VISITE sur place le Mercredi 06 mai 2026 de 15 H 00 à 16 H 00.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE 3 rue Victor Hugo 95300 PONTOISE

LE MARDI 12 MAI 2026 À 14 H 00 - EN UN LOT

### MAISON MITOYENNE À FOSSES (95470)

20 Rue Ronsard

Composée :

Au R. de Ch. : véranda, entrée avec placards, salon/salle à manger, cuisine, W.C., garage,

- 1<sup>er</sup> étage : palier, niveau bas : palier, une chambre avec placards Niveau haut: palier, 2 chambres dont une en mezzanine (ouverte sur séjour), W.C., salle de bains,

- 2<sup>ème</sup> étage : palier, débarras, 1 chambre.

Terrasse et jardin à l'arrière.

MISE A PRIX : 84.000 €

La consignation légale de 10% de la mise à prix par chèque de Banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre ou caution irrévocable ainsi que la consignation des frais et émoluments par chèque de Banque à l'ordre de la CARPA de 12 000 €.

Rens. : 1<sup>er</sup>/ Maître PAUL BUISSON, BUISSON & Associés, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 29 rue Pierre Butin 95300 PONTOISE, T. : 01 34 20 15 62

2<sup>er</sup>/ La SELARL PUGET LEOPOLD - COUTURIER, Avt à PARIS, T. : 01.47.66.59.89.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE et au Cbt de l'Avt poursuivant - [www.plcavocats.fr](http://www.plcavocats.fr) - [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr).

Toute l'actualité locale,  
c'est chaque semaine  
dans votre hebdo

# La gazette

Val d'Oise

en PAPIER et/ou  
en version NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS !

## Vie de sociétés

7450559101 - VS



TEN FRANCE

23, rue Victor-Grignard  
Pôle République Secteur 2  
86000 POITIERS

### HOUEL FORAGE RODAGE

Société par actions simplifiée  
Au capital de 549 860,09 euros  
Siège social : 21, rue de Courcelles  
95590 PRESLES  
343 999 397 RCS Pontoise

### AVIS DE FUSION

Aux termes du procès-verbal des décisions du 31 décembre 2025, l'associé unique de la société HOUEL FORAGE RODAGE a approuvé le projet de fusion signé le 13 novembre 2025 avec la société FORAGE MÉCANIQUE DE PRÉCISION, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 360 000 euros, dont le siège social est situé sis Zone Industrielle les Béthunes, 4, rue du Rapporteur, 95063 Saint-Ouen-L'Aumône, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 348 781 303.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société HOLDING LAFOURCADE, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés HOUEL FORAGE RODAGE-FMP-FORAGE MÉCANIQUE DE PRÉCISION depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société HOUEL FORAGE RODAGE, la société FMP-FORAGE MÉCANIQUE DE PRÉCISION s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la HOUEL FORAGE RODAGE et considérées comme accomplies par la société HOUEL FORAGE RODAGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

De plus, l'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société HOUEL FORAGE RODAGE par HFR-FMP et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 3 - Dénomination  
La dénomination de la société est « HFR-FMP » ».

Et enfin, l'associé unique décide de transférer le siège social du 21, rue Courcelles, 95590 Presles au 17, avenue Roland-Moreno, 95740 Frépillon, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article social  
Le siège social est fixé : 17, avenue Roland-Moreno, 95740 Frépillon ».

Pour avis  
Le Président.

7450699201 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date du 17 mars 2026, il est constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination : TP INVEST.  
Siège social : 131, boulevard Jean-Allemane à 95100 Argenteuil.  
Capital social : 1 000 euros.  
Objet : laverie automatique.  
Durée : 99 ans.

Président : M. Arun THAYAPARAN, 2, rue François Le Cam, 95590 Presles.  
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Pontoise.

### ATTESTATION

Nous vous informons que l'attestation de parution est délivrée systématiquement par retour

7451251901 - VS

### GREEN BTP

Forme : SASU  
Société en liquidation  
Capital social : 0 euro  
Siège social : 4, rue Nieuport  
95200 SARCELLES  
984 857 441 RCS de Pontoise

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2025. M. Yoni CHRIQUI, demeurant 4, rue Nieuport, 95200 SARCELLES a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Yoni CHRIQUI.

7448792901 - VS

### SCM DR TIRVEILLIOT ET MARTINOVICI

SC au capital de 1524.49 euros  
Allée de la Gare  
95570 BOUFFEMONT  
RCS 318 733 169 Pontoise

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Liquidateur: TIRVEILLIOT Véronique, gérant de la société demeurant 40, rue de la Boulangerie, 93200 Saint-Denis.

En date du 31 décembre 2025, l'unanimité des associés approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur et constate la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Pontoise.

7451270601 - VS

### SCI M&Z

Société civile immobilière  
Au capital minimum de 1 000 euros  
Siège social : 28, square du Nord  
95500 GONESSE  
RCS Pontoise 829 326 115

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 12 bis, avenue Baudelaire, 95500 Le Thillay, à compter du 4 avril 2026.

Modification des statuts.  
Modification au RCS de Pontoise.

## Autres légales

7450806101 - LP

Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE M.H.E CORPORATION, 114, rue du Général-Leclerc, 95130 Franconville. RCS Pontoise 953 812 153. Activité : vente à distance sur catalogue spécialisée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1<sup>er</sup> novembre 2025, désignant liquidateur Selarl DE KEATING prise en la personne de Me Christian HART DE KEATING, 1-3, boulevard Jean-Jaurès 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

7450805401 - LP

Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE STYLIQUE, 14, rue du Petit-Albi, 95520 Osny. RCS Pontoise 500 036 900. Activité : ingénierie, études techniques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 février 2026, désignant administrateur Selarl AJASSOCIÉS prise en la personne de Me Arnaud DURAND, 8, impasse Chabanne, 95300 Pontoise, avec les pouvoirs : d'assister le dirigeant dans tous les actes de gestion de l'entreprise, mandataire judiciaire Selarl ASTEREN prise en la personne de Me Sabine ROCHER, 14, rue Éric-de-Martimprey, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450806301 - LP

Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE BARBER DOGS, 35, rue du Général-Leclerc, 95210 Saint-Gratien. RCS Pontoise 983 855 990. Activité : autres services personnels n.c.a.. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 juin 2025, désignant liquidateur Selarl ASTEREN prise en la personne de Me Sabine ROCHER, 14, rue Éric-de-Martimprey, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.



La gazette  
Val d'Oise

Un média présent sur [actu.fr](http://actu.fr)

16, rue Traversière  
95 000 CERGY  
Tél. 01 34 35 10 00 - Fax 01 34 35 10 30  
e-mail : [redaction95@actu.fr](mailto:redaction95@actu.fr)

Éditeur : Julien DUCOURET

### Société éditrice :

PUBLIHEBDOS SAS  
Siège social :  
261 rue de Châteaugiron  
35051 RENNES CEDEX 9  
Tél standard 02 30 21 60 00  
SAS au capital de 34 000 000 €  
Siret Publihebdos SAS : 437 280 018 01364

Principal actionnaire :  
SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directoire  
et directeur de publication :  
Laurent GOUHIER

Impression : SCE - La Presse de la Manche -  
9 rue Gambetta - 50100 CHERBOURG OCTEVILLE



Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

### Publicité locale, régionale et petites annonces :

HEBDOS COMMUNICATION

Tél. 01 34 35 10 07  
e-mail : [publicite@actu.fr](mailto:publicite@actu.fr)  
[www.hebdos.com](http://www.hebdos.com)  
Siret Hebdos Communication SAS : 437 737 901 01332

### Annonces légales :

Tél. 02 99 26 42 00  
[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou arrondissement) : Val d'Oise

Prix : 1,80 €  
Abonnement 1 an : 61,60 €

ISSN 0985-0422  
Commission paritaire n° 0129 C 85679

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur



Autres légales

7450805101 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À ASSOCIÉ UNIQUE ENTREPÔT DES MILLE MEUBLES. Plaine Ville Neuve les Quatre-Vents, 95450 Sacy. RCS Pontoise 348 134 404. Activité : commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selarl MMJ prise en la personne de Me Aymeric MANDIN, 23, rue Victor-Hugo, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

7450805201 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CLIC & DÉCO, 4, allée de la Plaine-Henri, 95640 Santeuil. RCS Pontoise 502 510 332. Activité : commerce de gros (comm. interent.) d'autres machines et équipements de bureau. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2024, désignant liquidateur Selarl DE KEATING prise en la personne de Me Christian HART DE KEATING, 1-3, boulevard Jean-Jaurès, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450805701 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
DELATRE Didier, 2, rue Camille-Claudel, 95440 Ecoen. RM 810 681 262. Activité : travaux de menuiserie bois et Pvc. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 juillet 2025, désignant liquidateur Selarl ASTEREN prise en la personne de Me Sabine ROCHER, 14, rue Eric-de-Martimprey, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

7450805501 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE NAJI AUTO, 30, avenue de Domont, 95580 Andilly. RCS Pontoise 800 258 030. Activité : entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur Selas ARVA, administrateurs judiciaires associés en la personne de Me Alexandra BLANCH, 76 bis, rue Pierre-Butin, 95300 Pontoise, avec les pouvoirs : d'assister le dirigeant dans tous les actes de gestion de l'entreprise, mandataire judiciaire Selarl DE KEATING prise en la personne de Me Christian HART DE KEATING, 1-3, boulevard Jean-Jaurès, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450805301 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ABR, 9, rue d'Ermon, 95390 Saint-Prix. RCS Pontoise 393 608 278. Activité : construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selarl MMJ prise en la personne de Me Aymeric MANDIN, 23, rue Victor-Hugo, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450806001 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE MYLAUTO, 11, rue d'Ormesson, 95170 Deuil-La-Barre. RCS Pontoise 951 002 450. Activité : commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2026, désignant liquidateur Selarl MMJ prise en la personne de Me Aymeric MANDIN, 23, rue Victor-Hugo, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450805601 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE AGUIRE-ÉLEC, 27, rue de l'Alizé, 95610 Eragny-sur-Oise. RCS Pontoise 797 800 414. Activité : travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2024, désignant liquidateur Selarl DE KEATING prise en la personne de Me Christian HART DE KEATING, 1-3, boulevard Jean-Jaurès, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450805801 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DIAMANT NAILS & BEAUTY, 2, avenue Pierre-Semard, 95400 Arnouville. RCS Pontoise 880 147 277. Activité : soins de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 18 août 2025, désignant mandataire judiciaire Selarl MMJ prise en la personne de Me Aymeric MANDIN, 23, rue Victor-Hugo, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450805901 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE PERFORMANCE MAINTENANCE FACILITES ÉLECTRIQUE, 20, rue Lavoisier, 95300 Pontoise. RCS Pontoise 908 120 082. Activité : travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2024, désignant liquidateur Selarl ASTEREN prise en la personne de Me Sabine ROCHER, 14, rue Eric-de-Martimprey, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7450806401 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CG CATERING, 2, allée de l'Observatoire, 95490 Vauréal. RCS Pontoise 823 027 149. Activité : restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2024, désignant liquidateur Selarl MMJ prise en la personne de Me Aymeric MANDIN, 23, rue Victor-Hugo, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

7450806201 - LP  
Date du jugement : 30 mars 2026.  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE TOUT TRAVAUX DE BÂTIMENT CARVALHO, 117, avenue des Tilleuls, 95190 Goussainville. RCS Pontoise 851 211 458. Activité : travaux de maçonnerie générale et gros-œuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selarl ASTEREN prise en la personne de Me Sabine ROCHER, 14, rue Eric-de-Martimprey, 95300 Pontoise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

7451034501 - DL  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**  
**INTERDICTION**  
Date du jugement du Tribunal de commerce de Paris : 31 mars 2026. SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BOUTRINGAIN, 150, rue Legendre, 75017 Paris 17e arrondissement. RCS Paris 345 099 154. Activité : services de déménagement. Jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 24/02/2026 a prononcé l'interdiction prévue à l'article L.653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Le blond DIPANDA DICK pour une durée de 8 ans.

7451036401 - DL  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**  
**CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Date du jugement du Tribunal de commerce de Paris : 31 mars 2026. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LA FRANCIENNE DU DEMENAGEMENT, 4 Rue du Dahomey, 75011 Paris 11e Arrondissement. RCS Paris 893 989 954. Activité : transports publics routiers de marchandises ou location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises avec conducteurs, déménagement, assurés exclusivement à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, organisation et transport en France et à l'étranger de biens ou marchandises non réglementés, le transit, stockage et distribution de ces biens ou marchandises. Radiation d'office : article R. 123-129-1° du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal des activités économiques de Paris du : 27/03/2026.

7451243501 - DL  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX**  
**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

Date du jugement du Tribunal de commerce de Meaux : 30 mars 2026. SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE STMR, 4t rue Martel, 95290 l'Isle-Adam. RCS Pontoise 902 021 757. Activité : restauration traditionnelle. Le Tribunal de commerce de Meaux a prononcé en date du 30/03/2026 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026J324 date de cessation des paiements le 31/05/2025, et a désigné juge commissaire : Monsieur Jean-Marc BANQUET-BONAPARTE D'ORX, administrateur(s) : Selarl B. CARDON - A. BORTOLUS, mission conduite par Maître CARDON 49 Av du Président-Salvador-Allendé, 77100 Meaux, avec pour mission : d'assister, mandataire(s) judiciaire(s) : SCP PHILIPPE ANGEL - DENIS HAZANE - SYLVIE DUVAL mission conduite par Maître HAZANE, 49-51, avenue du Président-Salvador-Allendé, 77100 Meaux, et a ouvert une période d'observation expirant le 30/09/2026, les déclarations des créances sont à déposer au(x) mandataire(s) judiciaire(s) dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

7451043701 - DL  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE**  
**PLAN DE REDRESSEMENT**

Date du jugement du Tribunal de commerce de Dieppe : 27 mars 2026. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE DE-CIBEL AUDIOPROX, 313, rue des Canadiens, 76510 Saint-Nicolas-d'Aliermont. RCS Dieppe 499 493 419. Activité : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé. Jugement du tribunal de commerce de Dieppe en date du 27 mars 2026 arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme commissaire à l'exécution du plan SELARL FHB prise en la personne de Maître Nathalie LEBOUCHER, 17, rue du Port, 27400 Louviers.

**Vente**

7451001501 - VI  
**VENTE**

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, vend 1 appartement T4 - Lot 29 - porte 302 - UG 157374 - sis Résidence LES MARADAS BRUNS - 1-5 Les Maradas Bruns à Pontoise (95300) d'une surface Carrez de 77,25 m2 au 3e étage. DPE : D. Classe climat : C ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1 250 euros et 1 730 euros (années de référence 2021, 2022, 2023 - abonnement compris). Prix : 160 000 euros hors frais de notaire et bancaires. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr. Lots soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 61. Quote-part de charges annuelles estimées : 3 400 euros. Pas de procédure en cours. Contact : CDC HABITAT Ventes - Anne-Caroline SCHNIRER - Tél : 09 74 48 62 21 - anne-caroline.schnirer@cdc-habitat.fr. Date limite de remise des offres : 08/05/2026. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel (anne-caroline.schnirer@cdc-habitat.fr) ou par courrier RAR (CDC Habitat - DSCG Ventes - Anne-Caroline SCHNIRER - 33, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris). La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

7450753601 - AA  
Préfecture du VAL-D'OISE  
Direction départementale des Territoires  
**Communes de BAILLET-EN-FRANCE et BOUFFÉMONT**  
**RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2026-18685 du 9 mars 2026, le préfet du Val-d'Oise a prescrit, à la demande et au profit SIAEP de Montsout, l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique relative à mise en place des périmètres de protection du forage « Pièce de l'Isle » N° BSS004BWJG situé à Baillet-en-France, à l'instauration des périmètres de protection et de servitudes d'utilité publique, à la déclaration au titre du Code de l'Environnement et à l'autorisation sanitaire d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique.

Cette enquête unique se déroulera du mercredi 8 avril 2026 à 9 h 00 au jeudi 7 mai 2026 à 17 h 00, inclus (30 jours).

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier dans la mairie de Baillet-en-France et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux.

Elles pourront également transmettre leurs observations par courrier à l'intention du commissaire enquêteur, dans la mairie concernée, qui les annexera aux registres d'enquête, ou adresser un courriel à l'adresse suivante : forage-eau-potable-montsout@mail.registre-numerique.fr

Le dossier d'enquête dématérialisé pourra être consulté sur les sites internet suivants :

<https://www.registre-numerique.fr/forage-eau-potable-montsout>  
<https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/Eau/Consultations-du-public>

et sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Baillet-en-France.

M. Claude ANDRY est nommé commissaire enquêteur pour conduire cette enquête, M. Jean-Jacques BALAND est nommé commissaire enquêteur suppléant. Il se tiendra à la disposition du public afin de recevoir leurs observations et propositions, aux lieux, aux dates et heures précisées ci-après :

- Mairie de Baillet-en-France, 21, rue Jean-Nicolas, 95560 Baillet-en-France
- mercredi 8 avril de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 16 avril de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 29 avril de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 7 mai de 14 h 00 à 17 h 00.

En complément du dossier déposé en mairie et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être demandées à Mme Lucie JOLY, INTÉGRALE ENVIRONNEMENT, assistante à maîtrise d'ouvrage, agissant pour le compte du SIAEP de Montsout - tél : 07 69 47 65 91 - lucie.joly@integrale-environnement.fr

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou aux maires concernés.

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique, ainsi que le présent avis sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis est publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise par les soins du maître d'ouvrage au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours.

Cet avis sera également affiché dans les communes citées au moins 15 jours avant le début de l'enquête et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci.  
EP 26-0129 / contact@publilegal.fr

Avis administratifs

7451004501 - AA  
**Mairie de NUCOURT**  
**Modification simplifiée du Plan local d'urbanisme**  
**AVIS**

Le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Nucourt portant modification du plan de zonage sera mis à disposition du public pour une durée d'un mois, à compter du 17 avril, en mairie de Nucourt, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.



**Déclassement anticipé du domaine public routier de deux emprises de voirie communale sur le parking des Éguerets et la rue de la Jovialité**  
**2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal n° AM2026-11 en date du 13 mars 2026, M. le Maire de Jouy-le-Moutier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement anticipé du domaine public routier de deux emprises de la ZAC de l'Hautilloise.  
À cet effet, M. AIMÉ Bernard a été désigné commissaire enquêteur pour con-

duire cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du 7 avril 2026 au 21 avril 2026.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête disponible au centre technique municipal, 18-22, rue Denis-Papin, 95280 Jouy-le-Moutier aux jours et heures d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur et envoyer à l'adresse de la mairie, 56, rue Gabriel-Lainé, 95280 Jouy-le-Moutier.

Le dossier de déclassement sera également consultable :

- sur le site internet de la mairie de Jouy-le-Moutier à la rubrique : <http://jouylemoutier.fr>

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences :

- le mercredi 15 avril 2026 au Beffroi, 17, allée des Éguerets, de 14 h 00 à 17 h 00,

- le mardi 21 avril 2026, au centre technique municipal, 18-22, rue Denis-Papin, de 13 h 30 à 17 h 30,

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute l'actualité locale, c'est chaque semaine dans votre hebdo

**La gazette**  
Val d'Oise

en PAPIER et/ou en version NUMÉRIQUE

**ABONNEZ-VOUS !**

## La patate douce violette, haute en couleur

Avec sa couleur violette et son goût légèrement sucré, cette patate douce a tout pour surprendre agréablement vos convives.

### Patates douces violettes farcies au four

Ingrédients : 4 patates douces violettes, 40 g de beurre, 2 oignons nouveaux, 1 c. à soupe d'huile d'olive.



©North Carolina SweetPotato

Préchauffer le four à 200°C.

Frotter les patates douces d'huile d'olive et de sel. Faire cuire au four pendant 50 minutes, puis jusqu'à 1 heure, jusqu'à ce que l'intérieur soit très tendre. Couper les patates douces en tranches, les mélanger avec du beurre et bien les assaisonner.

Terminer par les garnitures de votre choix.

### Frites de patate douce violette

Ingrédients : 4 patates douces violettes, 2 c. à soupe d'huile d'olive, 2 c. à café farine de maïs, 1 c. à café de sel, 1 c. à café paprika ou piment en poudre.



©North Carolina SweetPotato

Préchauffer la friteuse à 190°C.

Couper les patates douces violettes en frites de taille égale (garder la peau). Tremper dans de l'eau froide pendant 10 minutes, puis sécher soigneusement. Mélanger les frites avec l'huile, la farine de maïs, le sel et les épices jusqu'à ce qu'elles soient bien enrobées. Faire cuire pendant 20 à 25 minutes, en secouant à mi-cuisson.

Les servir chaudes et croustillantes.

### Koftas à la patate douce violette

Ingrédients : 500 g de purée de patates douces, 2 œufs, 100 g de farine de pois chiches, 25 g de farine de maïs, 30 g de farine, 80 g de beurre, 2 c. à soupe d'huile végétale, 1 gousse d'ail (finement hachée), 1 c. à café cumin, ½ c. à café piment en poudre, 1 c. à soupe de coriandre fraîche hachée, 1 c. à soupe menthe fraîche hachée, c. à café de sel.

Préchauffer le four à 200°C.

Laver les patates douces, les percer à plusieurs reprises à l'aide d'une fourchette et les placer sur une plaque de cuisson.

Faire cuire au four environ 60 minutes jusqu'à ce qu'elles soient tendres. Retirer du four et laisser refroidir légèrement. Retirer les peaux, puis écraser la chair des patates douces à l'aide d'une fourchette ou d'un pilon.

Dans une petite casserole, faire fondre le beurre à feu doux. Ajouter l'ail haché, le cumin et le piment en poudre. Faire cuire doucement pendant 3 minutes, en remuant souvent, jusqu'à ce qu'il y ait un parfum.

Transférer le mélange de beurre épicé dans un bol avec la purée de patates douces violettes. Ajouter les œufs, la farine de pois chiches, la farine de maïs, la farine ordinaire et le sel, puis bien mélanger. À l'aide de ses mains, donner à la préparation la forme de kofta autour des bâtonnets.

Poêler à feu moyen avec de l'huile végétale jusqu'à ce qu'ils soient dorés de tous les côtés.

Servir avec du riz safrané et une sauce au yaourt à la menthe.



©North Carolina SweetPotato

### Brownie à la patate douce violette

Ingrédients : 400 g de purée de patates douces violettes, 200 g de sucre, 150 g de beurre doux, 250 g de chocolat au lait, 2 œufs, 120 g de farine, 1 c. à café extrait de vanille, 1 c. à café de poudre à lever, ¼ c. à café de gingembre moulu, ¼ c. à café de noix de muscade moulue, ½ c. à café de levure de cannelle moulue.

Préchauffer le four à 180°C, tapisser un moule de papier sulfurisé.

Laver, éplucher et couper les patates douces violettes en cubes. Les cuire dans une casserole d'eau froide : porter à ébullition puis laisser mijoter 25 à 30 minutes, jusqu'à ce qu'elles soient très tendres. Égoutter en gardant un peu d'eau de cuisson, puis les mixer jusqu'à obtenir une purée lisse (ajouter un peu d'eau si nécessaire). Dans une casserole, faire fondre doucement le beurre avec le chocolat au lait. Dans un bol, fouetter les œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajouter la vanille à la purée de patate douce, puis incorporer le chocolat fondu. Mélanger farine, levure et épices, puis les intégrer à la pâte.

Verser dans le moule, lisser et cuire 30 à 35 minutes : les brownies doivent être pris mais encore légèrement moelleux.

Laisser refroidir avant de découper.



©North Carolina SweetPotato